

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

(32^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mardi 1^{er} juin 1993



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE Mme NICOLE CATALA

1. **Nomination de représentants de l'Assemblée au sein d'un organisme extraparlimentaire** (p. 935).

2. **Développement rural.** - Déclaration du Gouvernement et débat d'orientation sur cette déclaration (p. 935).

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales.

MM. Rémy Auchédé,
Patrick Ollier,

Marc Laffineur,
Jacques Le Nay,
Jean-Pierre Balligand,
Ernest Mouroussamy,
Olivier Guichard,
Ambroise Guellec,
Jean Glavany.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Ordre du jour** (p. 956).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE Mme NICOLE CATALA,

vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

Mme le président. La séance est ouverte.

1

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DE L'ASSEMBLÉE AU SEIN D'UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

Mme le président. J'informe l'Assemblée que la nomination de ses représentants au sein de la commission nationale de l'informatique et des libertés a été publiée au *Journal officiel* du 28 mai 1993.

2

DÉVELOPPEMENT RURAL

Déclaration du Gouvernement et débat d'orientation sur cette déclaration

Mme le président. L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement et un débat d'orientation sur le développement rural.

La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Madame le président, mesdames, messieurs les députés, faut-il se battre pour l'agriculture ? Faut-il se battre pour quelques centaines de milliers d'agriculteurs alors que la France pourrait, dit-on, conserver sa place dans le concert des grandes nations agricoles avec seulement 150 000 exploitants ? Cette vision froide, coupée de toute réalité sociale, n'est pas la mienne.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Ma première expérience de « marathonnier » à Bruxelles la semaine dernière, après trois jours de dures négociations, m'a convaincu, s'il en était encore besoin, que la dureté du combat était à la mesure de l'enjeu.

Encore faut-il que l'on ait pleinement conscience de cet enjeu. L'enjeu, c'est l'équilibre même de notre société. Je sais que vous partagez cette conviction, profonde, forte, enracinée dans l'expérience quotidienne de vos mandats. C'est bien la raison pour laquelle vous avez souhaité ce débat d'orientation. Il sera en effet le signe, aux yeux de nos concitoyens, des relais d'opinion, de notre société technicienne, que la raison économique, celle du marché ou du libre-échange, ne peut être érigée en dogme absolu.

Derrière ses négociations extrêmement techniques, dont la compréhension est sans doute difficile pour tout non-initié,

c'est bien l'avenir du monde rural et l'équilibre de notre société qui sont en jeu. Il faut que l'opinion publique le sache : ce débat est l'occasion de l'en informer et je tiens à vous remercier.

Mesdames, messieurs les députés, vos propositions, vos suggestions, votre connaissance des réalités nous seront particulièrement utiles pour construire, dans le prolongement des orientations définies au Sénat par M. le Premier ministre, M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, et M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales, la politique d'aménagement rural et de développement rural.

Je ne reviendrai pour ma part ni sur les orientations arrêtées ni même sur le constat de la situation. J'ai coutume de rappeler que tout a été dit sur ce thème. Il faut maintenant construire.

M. Charles Revet. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Or, lorsque l'on veut bâtir, on doit s'assurer des fondations, se préoccuper du gros œuvre avant d'équiper la maison. J'ai toujours été persuadé qu'il ne peut y avoir de politique de développement local tant qu'un certain nombre de préalables n'ont pas été satisfaits.

C'est pourquoi je suis heureux d'ouvrir ce débat avec mon collègue Daniel Hoeffel, qui a en charge l'aménagement du territoire et les collectivités locales auprès du ministre d'État, ministre de l'intérieur. Je sais que notre conviction est commune depuis longtemps et constitue le fondement le plus sûr de la cohésion et de l'efficacité de l'action gouvernementale. Elu local, présidant un exécutif départemental, comme mon collègue Daniel Hoeffel, j'ai pu mesurer l'absolute nécessité que ces conditions préalables soient réunies sous peine de voir tous les efforts et les initiatives locales très compromis.

Pour moi, ces préalables sont au nombre de cinq : l'exercice de la solidarité financière ; la recherche de la clarification des compétences entre l'État et les collectivités ; la recomposition des outils de politique budgétaire ; la transparence dans l'exercice de la sélectivité ; enfin, une politique agricole énergique et dépourvue d'ambiguïté.

M. Marc Laffineur. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Le premier préalable, l'exercice de la solidarité financière, a souvent été évoqué et je ne doute pas qu'il sera l'une de vos premières préoccupations. En effet, sans solidarité financière à tous les niveaux, l'aménagement et le développement rural sont des leurre.

L'intercommunalité est, bien sûr, le premier niveau auquel cette solidarité doit s'exercer. Nous aurons à réfléchir ensemble au bilan de la mise en œuvre de la loi du 6 février 1992 qui pose, nous le savons tous, au-delà des principes, un certain nombre de problèmes institutionnels et techniques.

M. Charles Revet. Beaucoup !

M. Georges Colombier. C'est exact.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Toutefois cette volonté de coopération intercommunale doit être soutenue par deux autres politiques.

M. Marc Laffineur. Tout à fait !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Il s'agit d'abord d'une réforme des mécanismes d'attribution de la DGF. Je suis heureux que la réflexion ait déjà été engagée sur ce sujet, car les communes du monde rural ne peuvent continuer à se satisfaire de la situation actuelle.

Il convient ensuite de donner une définition claire des niveaux et des modalités de la péréquation. A cet égard, le rôle des échelons départementaux et régionaux doit être précisé et les modalités de cette péréquation, notamment au travers des fonds de péréquation nationaux et départementaux de la taxe professionnelle, doivent être révisées.

Pour ce qui est de la recherche de la clarification des compétences entre l'Etat et les collectivités, il faut savoir que ces dernières assurent les trois quarts de l'investissement public en France. Cette proportion doit atteindre les quatre cinquièmes pour le territoire rural. Il faut donc être clair sur les règles du jeu : Je tiens à le préciser, car nous abordons la phase opérationnelle d'élaboration des contrats de plan.

Des questions préalables importantes se posent : faut-il continuer à vouloir tout contractualiser au risque de multiplier les financements croisés ? Devons-nous accentuer notre effort de déconcentration de certaines politiques ? L'Etat doit-il déterminer quelques axes forts de son action ? Je pense à la politique d'équipement agricole et forestier, à la politique éducative, à la politique de recherche et de transfert de technologie, au soutien à une politique fiscale et sociale. En tout état de cause notre action devra, en ce domaine, être de plus en plus déconcentrée, à commencer par les modalités de sa mise en œuvre.

Quant à la recomposition des outils de politique budgétaire, je m'interroge sur le fonctionnement actuel des fonds interministériels gérés par la délégation à l'aménagement du territoire, la DATAR, et, surtout, sur leur cloisonnement. Ne faut-il pas envisager le rapprochement notamment du FIDAR, du FIAM, du FRIL et de quelques autres ?

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Les jeunes agriculteurs ont demandé la création d'un fonds unique de gestion du territoire rural. Sans doute ont-ils raison de poser la question.

Par ailleurs, faut-il que ces fonds soient contractualisés et à quelle hauteur ? Faut-il accentuer la déconcentration des procédures ?

Je souhaite, bien évidemment un renforcement des moyens budgétaires de ces fonds regroupés. En d'autres temps, j'avais souhaité le doublement des moyens mis à la disposition de l'aménagement rural par la DATAR. La rigueur du contexte économique nous obligera sans doute à essayer, modestement, d'atteindre cet objectif par paliers. Raison de plus pour optimiser le cadre de notre action !

La procédure des contrats de plan sera, en ce domaine, un élément essentiel de la stratégie de l'Etat dans sa tâche de restauration des grands équilibres spatiaux, économiques et sociaux du territoire national.

Au-delà des questions que je viens de poser, je souhaite, au cours de ce débat, recueillir votre sentiment sur deux points essentiels pour le milieu rural.

En premier lieu, quels critères et quelle pondération entre eux retenir pour la modulation de nos interventions entre régions ? Trois critères sont proposés : le potentiel fiscal par habitant en 1992, la moyenne du taux de chômage de 1990 à 1992, la variation de l'emploi total. Je voudrais qu'un critère relatif à l'espace soit pris en compte et je formulerai des propositions à cet égard dans les prochains jours. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocra-*

tie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

En second lieu, si la contractualisation entre l'Etat et les régions doit rester la règle, des interventions plus fines sur des secteurs qui ne seraient pas pris en compte par les contrats de plan devraient pouvoir faire l'objet de contrats avec d'autres collectivités. Cela sera parfois nécessaire, notamment pour accompagner les initiatives communautaires.

Cela m'amène au quatrième préalable : la transparence et la lisibilité dans le choix et la sélection de nos actions.

J'évoquerai à ce propos ce que j'appelle « la guerre des zonages » et l'empilement administratif des procédures. Nous retrouvons ici la nécessité d'assurer une grande cohérence avec des procédures communautaires mises en place dans le cadre de la politique régionale communautaire. En effet, les négociations en cours permettent de penser que les crédits alloués aux zones 5 b seront augmentés durant la période 1994-1999.

M. Patrick Ollier et M. Arsène Lux. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Même si la France n'est pas parmi les pays prioritaires, elle en bénéficiera. De nouvelles zones d'application de cette politique doivent d'être définies et c'est un enjeu particulièrement important.

M. Jean-Yves Chamard. Tout à fait.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. A cette procédure se superposent également des programmes d'initiative communautaire, telle l'initiative « leader », dont je demande un bilan.

Nous devons assurer la cohérence de ces différentes interventions. Il est indispensable, en effet, de prévoir une sélectivité accrue, compte tenu à la fois de la rigueur des temps et de l'ampleur des difficultés de certaines zones.

Je souhaite que nous puissions mettre à plat cette politique de zonage, certes sans bouleverser un édifice patiemment construit, mais tout simplement pour le faire évoluer vers plus de lisibilité, vers plus d'équité.

Enfin, le cinquième préalable réside dans une politique agricole et forestière énergique et dépourvue d'ambiguïté.

Mesdames et messieurs les députés, vous comprendrez, j'en suis sûr, pourquoi je tiens à faire de la politique agricole et forestière une des conditions préalables à toute politique d'aménagement rural, et plus largement, à toute politique d'aménagement du territoire.

Voilà pourquoi je souhaite rappeler quels sont les axes forts de notre action dans les trois secteurs d'activité de l'agriculture, de la forêt et, plus spécifiquement, de l'agriculture de montagne.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. En ce qui concerne l'agriculture, je n'hésite pas à dire que les derniers résultats que nous avons obtenus à Bruxelles participent directement à une politique d'aménagement du territoire. En cohérence parfaite avec les premières mesures arrêtées le 7 mai dernier par M. le Premier ministre, ces résultats forment un ensemble cohérent, qui nous permet à la fois de desserrer l'étau qui se refermait sur nos exploitations, de redonner un minimum de confiance et surtout de jeter les fondements d'une politique à moyen terme.

Je rappelle ces résultats.

Pour l'agriculture de montagne et de zones les plus défavorisées et dans le secteur de l'élevage en particulier, limiter la baisse du prix du beurre prévue à 3 p. 100, récupérer 140 000 tonnes de quotas laitier gelés depuis des années

(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.), revaloriser la prime à l'herbe au niveau national, c'est apporter une contribution importante à la gestion de l'espace, à sa valorisation et au maintien d'une vie sociale.

Valoriser la jachère en diversifiant son utilisation et en évitant, par une juste rémunération, qu'elle ne se transforme en friche, est une mesure de simple bon sens dans une politique d'aménagement rural, de même que redonner une impulsion à la politique d'installation et alléger à la fois la charge foncière et certaines charges fiscales.

Nous devons – nous en avons la ferme intention – continuer à œuvrer dans ce sens. Je voudrais réaffirmer devant vous que, pour moi, la jachère n'est vraiment pas une fin en soi, qu'elle doit être simplement un moyen conjoncturel de régulation de la production ; que la politique agricole commune, sans forcément remettre en cause les principes mêmes de la réforme, se doit d'être compatible avec les impératifs également affirmés publiquement par la CEE, d'une politique d'aménagement du territoire et d'une politique régionale.

Mais j'ai parfois la désagréable impression que la main droite de la Commission se plaît à ignorer ce que fait la main gauche !

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. C'est vrai !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Je l'ai en tout cas appris avec quelque amertume ces jours derniers !

C'est bien le souci de cohérence entre politique communautaire et politique internationale qui nous fait défendre avec la plus grande vigueur nos positions dans les négociations du GATT.

Il faut que nos partenaires européens et nos interlocuteurs comprennent que la société française ne peut souffrir que l'on sacrifie son agriculture. Cela concerne en définitive sa cohésion interne.

En ce qui concerne la forêt, le développement de notre économie forestière ou de notre environnement forestier doit constituer une des priorités de notre action en matière d'aménagement rural.

J'en rappellerai les raisons essentielles.

La forêt couvre, comme vous le savez, 15 millions d'hectares, c'est-à-dire un peu plus du quart de notre territoire et elle est de loin la plus étendue dans l'Europe communautaire. L'économie forestière constitue un apport essentiel à la vie des zones rurales par les entreprises de sylviculture, d'exploitation forestière, et les scieries qui regroupent la grande majorité des 550 000 emplois directs de la filière bois.

La forêt est également importante en termes d'occupation de l'espace et de gestion de l'espace rural : elle est même parfois une alternative à la non-gestion. Elle joue aussi un rôle essentiel dans la préservation du milieu naturel, de ses grands équilibres, et dans la satisfaction des attentes en termes de loisirs, de détente et de tourisme.

Nos entreprises de la filière bois traversent actuellement des difficultés qui trouvent principalement leur origine dans les dévaluations compétitives des monnaies des pays scandinaves.

M. Jean-Yves Chamard. Eh oui !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Ces difficultés, parce qu'elles peuvent durablement déstabiliser ce secteur d'activité important pour la France et important pour l'avenir de nos forêts, ont justifié que des mesures adaptées soient prises. Elles l'ont été, vous le savez, notamment dans le cadre du collectif budgétaire.

Je veux redire ici qu'il faudra que nos partenaires comprennent que l'ouverture de nos marchés ne peut se faire au mépris des règles élémentaires de saine concurrence et de la préférence communautaire.

M. Jacques Blanc. Bravo !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Les enjeux économiques immédiats sont considérables, mais les enjeux « différés », en termes d'aménagement rural sont d'une tout autre dimension pour l'avenir lorsqu'il s'agit de récolter le fruit du travail de plusieurs générations, comme c'est le cas pour la forêt.

Je souhaite pouvoir développer progressivement une politique active en ce domaine.

S'agissant de l'agriculture de montagne, la politique de la montagne a donné des résultats significatifs. Il faut poursuivre en procédant à un bilan des mesures en vigueur et en examinant les adaptations ou renforcements à envisager.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Je pense notamment à l'indemnité spéciale montagne et aux dispositions relatives aux bâtiments d'élevage.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Ces préalables étant posés, je souhaite que nous puissions, en évitant la dispersion, engager quelques politiques ciblées qui aient chaque fois des effets d'entraînement sur le développement économique et social.

Les idées ont foisonné depuis quelques années. Les travaux conduits depuis la convention de Bordeaux et les conclusions de cette dernière nous permettent amplement de travailler. J'ajoute que les expériences réussies sont très nombreuses. Je souhaite maintenant qu'une analyse d'ensemble soit faite et que nous puissions asseoir sur elle quelques politiques à moyen terme.

J'espère que les suggestions et propositions concrètes seront nombreuses au cours de ce débat. Elles concerneront de nombreux départements ministériels. Nous nous efforçons, M. le ministre d'Etat, M. le ministre délégué chargé de l'aménagement du territoire et moi-même, dans le cadre de la proposition du tout prochain CIAT et du CIDAR qui suivra, d'en assurer l'harmonie, la cohérence et l'efficacité.

J'ai pour ma part quelques priorités simples qui doivent constituer les fondations de notre politique : l'emploi en milieu rural ; la politique des services publics au premier rang desquels je place l'éducation...

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. ... l'habitat, la valorisation de notre patrimoine bâti.

Pour ce qui est de l'emploi en milieu rural, j'évoquais à l'instant la nécessité d'une politique agricole et forestière offensive afin de maintenir, sinon de développer l'emploi direct et indirect dans ces deux domaines. J'ajouterai que nous devons compléter cette politique dans trois directions.

Nous devons d'abord encourager la pluriactivité. Je sais que cette orientation peut susciter quelques craintes chez nos amis artisans et commerçants qui craignaient qu'elle ne leur fasse de la concurrence. Au-delà de la seule diversification des activités des agriculteurs, il faut élargir la pluriactivité des activités de service.

M. Patrick Ollier. Tout à fait d'accord !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. La pluriactivité concerne tous les secteurs et elle peut être une chance pour le maintien de services privés aux populations. Nous devons nous appuyer en la matière sur les conclusions du

rapport de M. Jean Gaeremynck, maître des requêtes au Conseil d'Etat, remis en décembre 1992.

La deuxième orientation importante est le développement des nouvelles technologies de communication favorisant l'emploi. Je me félicite à cet égard des orientations prises par mon collègue M. Madelin pour encourager, en liaison avec la DATAR, le télétravail.

La troisième orientation consisterait à réfléchir aux mesures fiscales et sociales un peu exceptionnelles pour le milieu rural en faveur des entreprises qui créent ou maintiennent des emplois en milieu rural. Je souhaite que l'on approfondisse l'idée tout à fait intéressante lancée à l'occasion de la convention de Bordeaux des « zones de revitalisation rurale » par analogie aux zones d'entreprise. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Par ailleurs, le système d'aide à l'investissement industriel doit être adapté et les problèmes de transmission des entreprises doivent être approfondis. A cet égard, les mesures de réduction des taux des droits de mutation prévues au collectif budgétaire apportent une première réponse.

Pourquoi, enfin, ne pas envisager une dotation aux jeunes entrepreneurs analogue à la dotation aux jeunes agriculteurs dans certaines zones prioritaires faisant l'objet d'opérations de développement intégrées ?

S'agissant des services publics en milieu rural, M. le Premier ministre a décidé d'un moratoire de six mois. Cette première décision marque bien la volonté du Gouvernement d'élaborer pour les zones rurales une politique de rénovation du service public lui-même. Il convient d'utiliser le temps qui nous est ainsi laissé, autant au niveau national qu'au niveau local, pour mettre en œuvre les voies et moyens de cette politique.

A cette fin, et comme je l'ai toujours souhaité en ma qualité d'élu local, les orientations suivantes me paraissent devoir être prises :

Premièrement, les contrats de plan entre l'Etat et les entreprises de services publics qui assurent un service de proximité doivent être adaptés afin de mieux tenir compte des besoins spécifiques du monde rural ;

Deuxièmement, la péréquation tarifaire des télécommunications devrait être poursuivie et renforcée ;

Troisièmement, la notion de polyvalence des services publics en milieu rural doit faire l'objet d'un examen très approfondi car sa mise en œuvre induira des conséquences multiples touchant aussi bien au décloisonnement de certaines administrations qu'aux statuts et à la formation des personnels, ou au financement des services polyvalents mis en place.

Bien entendu, cette politique doit être mise en œuvre dans le cadre d'une déconcentration à l'échelon départemental et en association étroite avec les collectivités territoriales concernées.

A cet égard, il convient sans doute en priorité que les collectivités puissent réellement exprimer, selon des modalités à définir, leurs propositions quant aux réseaux de services publics à conforter et quant aux complémentarités ou synergies à développer entre eux. La procédure des schémas départementaux de services publics devrait être renforcée en ce sens.

Cela m'amène à insister sur une question qui me tient particulièrement à cœur et qui d'ailleurs concerne, pour une part, directement mon département ministériel. Je crois qu'il faut absolument arriver à une gestion moins technocratique, peut-être même moins idéologique, du réseau scolaire. S'il y a un effort à faire, c'est bien celui d'assurer aux

jeunes ruraux des chances équivalentes de formation en tous points du territoire.

A cet effet, quelques orientations essentielles doivent être approfondies : assouplir les contraintes administratives ou statutaires qui freinent une gestion des personnels adaptée aux besoins du milieu rural ; revaloriser les conditions de rémunération et de carrière des enseignants dans les zones défavorisées afin de renforcer leur motivation, ...

M. Marc Laffineur. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Il faudra étudier des formes d'internat modernes tout en favorisant également la rénovation de certains ensembles immobiliers.

Je relie à ce dossier celui de l'animation culturelle en milieu rural. Il existe en effet un patrimoine culturel, de véritables gisements culturels qui doivent faire l'objet de toute notre attention.

Non seulement les établissements d'enseignement doivent être de véritables centres de ressources, mais encore nous devons favoriser leur ouverture vers l'extérieur et l'instauration de passerelles entre eux et toutes les institutions culturelles. Pour ne citer qu'un exemple, les écoles de musique ont connu un essor remarquable ces dernières années. Or j'ai toujours été frappé de l'ignorance quasi totale dans laquelle le système éducatif les tenait. Quelle perte d'énergie !

La troisième priorité réside dans l'habitat et la valorisation du patrimoine bâti. Volontairement, je lie ces deux aspects. En effet, le patrimoine rural bâti de nos campagnes est en train de disparaître. Parallèlement et paradoxalement, nous constatons la faible disponibilité de logements en milieu rural. Cela constitue un obstacle majeur à l'implantation d'entreprises et d'activités.

Nous devons nous efforcer de rendre plus attractif l'investissement, tout au moins dans des zones rurales prioritaires qui seraient arrêtées au niveau départemental. Cela suppose d'abord favoriser l'investissement public des collectivités et l'investissement privé des propriétaires. Cela exige d'étudier des mesures spécifiques dans le cadre du statut du fermage, de développer les politiques d'interventions de l'ANAH, d'améliorer les conditions d'accès aux prêts PAP ou aux primes d'amélioration de l'habitat.

Il y a urgence en ce domaine ; dans certains départements ruraux, c'est un véritable plan ORSEC de l'habitat et du patrimoine culturel bâti qu'il faudrait engager.

Charles Revet. Tout à fait !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Mesdames, messieurs les députés, la France rurale a aujourd'hui les yeux tournés vers vous. Il y a, en effet, une formidable attente de l'ensemble du monde rural. Vous l'avez parfaitement perçue et je souhaite qu'ensemble nous puissions, là encore, redonner la confiance et l'espoir, qui sont à la source de tout dynamisme, de tout esprit d'entreprise, de toute solidarité.

Sans revenir sur les orientations tracées par M. le Premier ministre et par M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, je tiens à vous faire part de mes dernières réflexions.

Un effort considérable doit être consenti pour développer notre réseau de communications ; et le Gouvernement a déjà pris les premières mesures nécessaires à la relance des travaux publics. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Dans le cadre de cette politique, il faut veiller à intégrer la dimension de l'espace rural dans la conception même du réseau et ne pas se contenter, comme on le fait trop souvent, de tracer de simples lignes droites reliant un point à un

autre. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) Il faut toujours se rappeler qu'une autoroute ou un TGV doivent aussi servir l'espace rural.

M. Georges Colombier. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Toute une réflexion s'est développée ces dernières années autour de la notion de « bassin de vie », centré sur une « agglomération, englobant des espaces situés à moins d'une demi-heure de voiture ». C'est très certainement dans ce cadre qu'il convient de structurer notre analyse et d'assurer la cohérence des interventions et des différentes politiques de développement local. Il faut cependant veiller à ce qu'une distorsion trop grande ne s'établisse pas entre les circonscriptions administratives et institutionnelles - même intercommunales et cantonales - et ces « bassins de vie ». Il y a là un véritable défi à relever. Il y va tout simplement de l'avenir de la démocratie locale.

Nous avons besoin d'un tissu social, associatif et culturel vivant, d'élus locaux et professionnels non seulement compétents, mais motivés. Ne laissons pas en déshérence ce formidable gisement de milliers de responsables qui se battent au quotidien pour sauver la vie.

Notre politique doit être claire dans l'expression de ses choix. Mais elle doit aussi respecter le principe de subsidiarité que nous exigeons à l'échelon communautaire. Elle doit vis-à-vis de tous ces hommes et de toutes ces femmes être avant tout animée par un souci de justice et d'équité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales.

M. Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. Madame le président, mesdames, messieurs les députés, l'enjeu de la politique d'aménagement du territoire, dont le Gouvernement a fait une priorité, est d'assurer la cohésion sociale et territoriale de notre pays.

Il ne s'agit pas d'uniformiser ou de niveler, mais de rééquilibrer, de rétablir l'égalité des chances en donnant à chaque région les moyens de mettre en valeur son identité et ses atouts propres afin de permettre à ses habitants de s'y épanouir, que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural.

Telle est la conviction de M. Charles Pasqua, ministre d'Etat. Telle est celle que vient d'exprimer M. Jean Puech. Cette conviction nous est commune.

C'est dans une perspective globale que doit être conçue notre politique de développement, qui nécessitera une modification profonde de l'image de l'espace rural dans l'opinion publique et dans l'esprit des acteurs économiques. Cette politique ne doit pas viser uniquement les cas extrêmes que sont les banlieues difficiles ou les cantons les plus dépeuplés. Il s'agit d'avoir une vision d'ensemble pour rétablir les équilibres internes à l'Hexagone, mais en veillant aussi à ce que notre territoire national soit compétitif au niveau européen.

L'avenir de nos zones rurales trouvera tout naturellement sa place dans cette démarche qui doit tenir compte des spécificités géographiques, démographiques et économiques de chaque région.

Quelles sont, dans ce contexte, les approches et les actions plus spécifiquement dirigées vers le milieu rural, et nos orientations en ce domaine ?

Si le monde rural s'identifie de moins en moins avec l'agriculture, il n'est pas concevable sans elle. L'agriculture constitue aujourd'hui et constituera demain encore une acti-

tivité essentielle pour la gestion et la valorisation de l'espace. Le soutien à l'activité agricole et sa consolidation resteront en tout état de cause des actions prioritaires. M. le ministre de l'agriculture et de la pêche vient de vous l'exposer et je ne vous en dirai pas davantage.

Mais dans de nombreuses zones rurales, l'agriculture seule ne peut plus fonder le développement économique. L'action en faveur de la diversification économique doit dans ces conditions être l'axe principal de la consolidation et de la reconquête de l'espace rural.

Cela passe en particulier par la réalisation d'infrastructures de désenclavement qui constituent une nécessité absolue.

Les entreprises en quête d'un nouveau site d'implantation privilégient souvent la qualité des communications : l'équipement routier et autoroutier, les dessertes aériennes, les relations ferroviaires, les liaisons fluviales, les télécommunications et leur tarification ainsi que les autres réseaux. Avec les télécommunications et les grands réseaux modernes, les zones rurales peuvent en effet disposer de réels atouts.

Sur le plan routier, nous devons nous donner les moyens de relancer avec vigueur une grande politique de désenclavement à l'image des plans routiers de Bretagne ou du Massif central dont la réalisation est maintenant très avancée. C'est un point dont M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, est totalement convaincu, lui qui souhaite un programme exceptionnel d'investissement à long terme.

Sur le plan ferroviaire, si le réseau TGV doit être conçu dans une optique européenne et ne laisser à l'écart aucune des grandes zones de l'Hexagone, il ne convient pas pour autant de sous-estimer le rôle d'irrigation du territoire qui incombe aux voies ferrées classiques. Tout projet de fermeture de ligne doit être d'abord examiné en tenant compte du rôle de désenclavement qui a été et qui doit tester celui d'un chemin de fer attractif.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Tout à fait ! Nous en sommes d'accord !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. L'action en faveur de la diversification économique passe aussi par le soutien à la création et au maintien de PME et d'entreprises artisanales en milieu rural.

M. Charles Revet. Très bien !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. La mise en place de systèmes d'aide à l'investissement de ces catégories d'entreprises, le maintien des primes d'aménagement du territoire font partie des dispositifs essentiels dans cette perspective.

Une place particulière doit être réservée à la montagne, à la forêt française, qui représente 25 p. 100 de notre territoire, et à l'ensemble des activités liées au bois dont dépend l'emploi dans de nombreuses régions et qui traversent actuellement une phase extrêmement difficile. J'en suis le témoin dans ma région d'origine. Je n'insiste pas sur ce point car M. Puech l'a longuement évoqué.

La concrétisation et la généralisation des mesures déjà annoncées et engagées pour le développement de la pluriactivité figurent bien entendu aussi parmi les actions que le ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire entend conduire et mener à leur terme.

La faible disponibilité de logements en milieu rural constitue souvent un obstacle majeur à l'implantation d'activités.

M. Michel Bouvard. Très juste !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. L'accent mis sur les problèmes de

logement dans les zones denses ne doit donc pas nous conduire à oublier les zones rurales où l'habitat est un élément fondamental du développement ou du déclin. (*« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Au-delà des mesures déjà annoncées par le Gouvernement, les zones rurales prioritaires appellent des mesures spécifiques que nous préparons avec M. le ministre du logement.

En effet, une relance de la réhabilitation du bâti rural par l'amélioration de ses conditions économiques et notamment de sa rentabilité locative sera susceptible d'avoir un effet durable sur l'emploi. Elle contribuera en même temps au maintien et à la valorisation du patrimoine et au développement rural.

L'attractivité de l'espace rural passe aussi par le niveau des services qui y sont offerts.

La restructuration des services publics fait l'objet de schémas départementaux de services publics en milieu rural, démarche maintenant généralisée : je veux insister sur le fait qu'il ne s'agit pas simplement de figer une situation, de maintenir un niveau de moyens, mais surtout de développer au bénéfice de l'espace rural une offre de service qualitative - nous devons mettre l'accent sur ce terme - meilleure.

Par l'enrichissement et la polyvalence des fonctions, par l'innovation et la mise en place de nouvelles relations entre le service et l'utilisateur, l'espace rural peut ainsi être un champ d'expérimentation et de progrès pour l'ensemble du service public.

Pour permettre aux préfets d'engager sereinement l'important travail de concertation qui doit permettre ces progrès, M. le Premier ministre a décidé, vous le savez, l'instauration d'un moratoire sur les fermetures de services publics en zones rurales jusqu'au 31 octobre 1993.

M. Rémy Auchédé. Et les suppressions de postes ?

M. Le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. Encore faut-il que tous les services publics, sans exception, respectent ce moratoire...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Très bien !

M. Charles Revet. Il faut l'exiger !

M. Le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. ... et que, sous des prétextes divers, il ne soit pas contourné ou neutralisé, et que certains services publics ne viennent pas aggraver une situation de l'emploi que le moratoire entend précisément stabiliser. (*« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

La consolidation et le développement de l'espace rural sont enfin tributaires d'une plus grande solidarité. Cela implique en particulier la mise en œuvre de la réforme de la DGF pour lui redonner, par des modes de calcul appropriés et des modulations réalistes, son rôle de péréquation qu'elle a perdu.

M. Yves Coussain. Très bien !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. En effet, actuellement, la DGF ne peut plus atteindre les objectifs qui lui avaient été assignés au départ car 30 700 communes, soit cinq sur six, voient leur dotation progresser au taux minimum garanti.

On a substitué à l'objectif initial de solidarité un système complexe, souvent illisible, de répartition quasi automatique

et uniforme qui ne laisse qu'une très faible part à la redistribution effective. La multiplication des dotations particulières, telles que la DSU et la DDR, témoigne d'ailleurs de l'inefficacité actuelle de la DGF. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Cette réforme, soyons-en conscients, ne réglera évidemment pas tous les problèmes et ne saurait constituer à elle seule une solution miracle pour l'ensemble de nos communes rurales, ni d'ailleurs pour les zones urbaines difficiles, mais sa mise en chantier ira dans le sens de l'efficacité et elle revêt de ce fait un caractère d'extrême urgence.

Il ne suffit cependant pas que l'Etat engage une politique volontariste en ce qui concerne les voies de communication, le soutien aux PME et à l'artisanat, le logement, le renouveau des services publics en milieu rural, une meilleure solidarité financière. Encore faut-il que cette politique soit relayée, amplifiée, prolongée par les collectivités territoriales d'une part et par les programmes européens d'autre part.

Partenariat et coordination sont, de ce fait, essentiels. Les contrats de plan Etat-région qui seront signés avant la fin de l'année et qui, pour la première fois, prévoient officiellement une concertation entre la région, les départements, les villes et les compagnies consulaires sont l'expression de cette exigence d'une meilleure coordination. Les contrats de plan doivent contribuer à la réduction des disparités territoriales.

Les régions ont une compétence naturelle sur le plan de l'espace rural. Les départements ont une mission de coordination et de mise en œuvre des moyens pour le développement local et doivent développer les solidarités, notamment à l'égard des petites communes et des zones fragiles. De nombreux conseils généraux ont d'ailleurs déjà mis en place des politiques efficaces de développement local. Il convient de leur rendre hommage.

Et comment ne pas rappeler à ce propos, après mon collègue Jean Puech, l'importance fondamentale, pour l'efficacité de l'action dans les zones rurales, de la coopération intercommunale ? Une répartition plus rationnelle des équipements, une mise en œuvre effective de l'aménagement du territoire rural passent par une intercommunalité volontariste et non frileuse. Ce n'est pas incompatible avec la préservation du volontariat dans l'adhésion des communes.

Il faut, de surcroît, que l'agriculture, le commerce, l'artisanat, les entreprises industrielles mais aussi le monde associatif soient engagés et contribuent à la mise en œuvre d'une politique de développement rural qui ne se résigne pas au déclin.

Cet effort s'inscrit aussi, bien entendu, dans le cadre des programmes européens : l'importance que la Communauté européenne et les Etats membres accordent à cet effort de revitalisation rurale se traduit et se traduira par des financements significativement accrus. Il faudra que nous sachions en faire bon usage et que nous veillions à ce que notre vision nationale de l'aménagement du territoire soit respectée. Comment ne pas approuver Jean Puech lorsqu'il souhaite plus de cohérence dans cette politique communautaire ?

Telles sont les mesures, tels sont les partenaires qui peuvent permettre de redresser une situation de grave déséquilibre.

Ces mesures ne suffiront pas, à elles seules, dans le climat de crise prolongée que nous connaissons, à rendre à l'espace rural français son dynamisme et sa vitalité et à lui redonner espérance.

Pour cela, il faut provoquer un changement des mentalités et des comportements, ce qui suppose que les objectifs soient largement partagés et qu'ils aient fait l'objet d'une concertation préalable et réelle.

Tel est le sens du débat que le Gouvernement souhaite ouvrir aujourd'hui ici, et demain, par la volonté expresse du ministre d'Etat Charles Pasqua, au plan national pour nous permettre ensemble de relever le défi redoutable qui nous est lancé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Rémy Auchedé, premier orateur inscrit.

M. Rémy Auchedé. Madame le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, au-delà de l'atout économique essentiel qu'elle constitue, la société rurale est porteuse des grandes valeurs de solidarité et d'humanité qui font la cohérence et l'identité de la France.

Si vous êtes conduit à organiser ce débat aujourd'hui, monsieur le ministre de l'agriculture, c'est parce que le monde rural subit une crise sans précédent, que certains ont pu appeler « la France du vide ».

Nous, les communistes, n'avons jamais accepté une telle perspective. C'est pourquoi nous avons combattu le choix de l'intégration européenne à marche forcée et toutes les politiques qui ont visé à plier la France aux seuls objectifs du profit immédiat pour quelques grandes sociétés multinationales.

Le prix à payer pour de tels choix est lourd, très lourd pour nos populations. Les plus faibles sont exclus, les communautés villageoises déstructurées, les services publics sont réduits puis fermés, ce qui pénalise encore plus les habitants des campagnes, les déchirures sociales se multiplient sur tout le territoire.

Peut-on accepter que 40 p. 100 des cantons ruraux soient en voie de dévitalisation, qu'un jeune de moins de vingt ans sur trois vivant à la campagne soit sans emploi ? Bien sûr que non !

On ne peut sérieusement parler d'une véritable politique d'aménagement du territoire si on ne remet pas en cause les choix fondamentaux de l'Europe, de l'argent, ceux de la politique agricole commune, ceux du pré-accord du GATT.

En effet, la politique des pouvoirs successifs menée conjointement avec cette commission européenne, non élue, plus soucieuse d'aller négocier des accords au GATT que de maintenir la vie rurale en Aveyron, en Provence ou dans le centre Bretagne conduit à de graves ruptures dans notre pays.

Leurs choix, ils l'avouent, c'est une Europe où les activités productives essentielles se situeraient le long d'un axe Londres-Milan.

La PAC a poussé à la concentration de la production agricole dans certaines zones alors que les autres sont vouées à des activités récréatives. Les bons idéologues de la commission européenne sont tous sur la même longueur d'onde et M. Jacquot, l'actuel directeur du FEOGA, a fait connaître la profondeur de sa pensée dans un récent article du *Monde des débats* où il écrit : « Il y aura place dans l'avenir pour deux types d'agriculture, l'une serait très productive, compétitive sur les marchés mondiaux, l'autre agriculture sera « sociale », elle devra répondre à une volonté de retour à la terre, à l'esprit de village, à la qualité des produits du terroir. » Face à de tels interlocuteurs, les négociateurs américains peuvent dormir sur leurs deux oreilles.

Nous assistons également à une grave rupture entre monde rural et monde urbain, puisque l'équilibre se détruit peu à peu. Il n'y a plus échange et complémentarité entre ville et campagne, mais hégémonie d'un certain modèle urbain où on privilégie les centres-villes, alors que les populations travailleuses sont repoussées vers des banlieues où on a voulu cacher toutes les exclusions sociales.

Ne sentez-vous pas, messieurs les ministres, que ce modèle de développement nous éclaire en pleine figure ? De Lille à Marseille, en passant par Bagnaux, jusqu'au tréfonds de nos campagnes, la révolte est là.

N'est-ce pas une véritable crise de civilisation née du remodelage de cette société ?

Or, au lieu de tirer les conclusions de tels choix, vous avez accepté d'appliquer la réforme de la PAC, et toutes les décisions de votre Gouvernement s'inspirent de l'esprit de Maastricht.

Un tel choix va aggraver et amplifier l'ensemble des problèmes que nous connaissons actuellement. En effet, cet ultralibéralisme va faire de l'Europe une zone de libre échange au bénéfice des multinationales et des Etats-Unis. Sous le prétexte de la liberté des échanges, qui n'est en fait que la liberté du plus fort sur le plus faible, la délocalisation des productions agricoles et industrielles s'accéléra, avec son corréage de chômage, d'exclusions, de dumping social, de destruction de la France.

Déjà, en 1986, l'un de vos amis politiques, M. Guichard, avait élaboré un rapport dans lequel il vantait « les atouts du désert » pour notre pays.

M. Patrick Ollier. M. Guichard est précisément parmi nous !

M. Rémy Auchedé. Mais le tourisme ne se développera pas dans des zones envahies par le maquis, où quelques paysans reconvertis serviraient à faire visiter ces réserves.

Depuis, le système de transport visait à favoriser uniquement le transport par autoroute à péage et le TGV a contribué à délaisser encore plus les arrière-pays.

Par ailleurs, l'orientation qui consisterait à faire financer par les contribuables l'entretien de l'espace par une agriculture de seconde zone ne règle pas la question mais, au contraire, pousse la France dans le déclin. Ce qu'il faut, c'est maintenir et développer notre agriculture grâce à des prix rémunérateurs à la production. Or c'est l'inverse que vous avez décidé la semaine dernière à Bruxelles avec les autres ministres européens.

Où sont les promesses que vous aviez faites durant la campagne électorale, selon lesquelles vous alliez « réformer la réforme de la PAC » ? Non seulement vous oubliez cette promesse, mais vous appliquez cette réforme qui a été établie sous la dictée des dirigeants américains dans le cadre des négociations du GATT.

En application de celle-ci, vous avez accepté une nouvelle baisse des prix à la production et vous renforcez ses aspects les plus nocifs en augmentant les crédits pour mettre des terres en friche, ce qui aboutit à réduire encore nos capacités de production.

Vous nous avez présenté cela comme une victoire. Encore quelques victoires comme celle-là et la France sera en friche, puisque votre logique est simple : on accélère la jachère et on se déclare prêt à accepter le diktat américain sur les oléagineux.

D'ailleurs, le ministre des affaires étrangères a clairement expliqué, lors du débat que nous avons eu ici même sur l'Europe voilà quinze jours, que le Gouvernement français était prêt à entériner le préaccord du GATT sur la limitation de la production européenne d'oléagineux en échange d'une « majoration du taux d'indemnisation du gel des terres » et de « la fixation d'un dispositif assurant une gestion équilibrée des surfaces ». C'est un aveu.

De tels choix sont totalement contradictoires avec votre prétendue volonté d'un aménagement équilibré du territoire. On n'aménage pas la France en mettant les terres et les usines en friche.

Par ailleurs, j'ai bien noté que le Premier ministre a rendu public un mémorandum en vue de poursuivre la négociation du GATT.

Mais pourquoi ce texte n'envisage-t-il jamais l'utilisation du veto, qui a pourtant fait les beaux jours de la campagne électorale de certains d'entre vous ? Le veto est parfois nécessaire pour défendre les intérêts fondamentaux de la France, et le général de Gaulle l'avait bien compris en son temps.

Au fond, votre frénésie mastrichtienne vous interdit d'envisager l'utilisation du droit de veto car le traité prévoit explicitement sa suppression. Je crains fort que le mémorandum que le Premier ministre présentera à la Commission de Bruxelles le 10 juin prochain ne constitue en fait un acte de reddition.

Seulement vous voulez en faire porter la responsabilité sur Bruxelles. Or, vous le savez, une telle capitulation conduirait inexorablement à la ruine de l'agriculture française et à la liquidation de l'atout national que constitue la filière agricole et alimentaire, avec une nouvelle aggravation du chômage, le saccage du territoire rural, l'accentuation des déséquilibres écologiques.

La mise en œuvre de ces dispositions néfastes porterait un coup très grave à l'agriculture alors que celle-ci connaît une situation de crise jamais connue jusque-là.

Avec une baisse de 7 p. 100 en 1992, le revenu agricole net se situe maintenant au même niveau qu'en 1980. Des dizaines de milliers d'exploitations sont en situation de faillite. Alors que 35 000 exploitants cessent leur activité chaque année, 12 000 jeunes seulement s'installent. Le vieillissement de la population active agricole atteint des proportions inquiétantes puisque près de la moitié des agriculteurs ont plus de 55 ans. En outre, la majeure partie d'entre eux n'a pas de successeur.

Pour rendre acceptables vos reculades de la semaine dernière, vous avez décidé quelques mesures nationales.

Oh ! bien sûr, il ne s'agit pas pour nous de rejeter ces aides à l'agriculture. Nous les jugeons nécessaires, mais aussi notoirement insuffisantes pour redresser la situation.

M. Patrick Ollier. Heureusement, tout de même, qu'il y a eu des négociations !

M. Rémy Auchédé. La dotation d'installation pour les jeunes agriculteurs n'avait pas été relevée depuis dix ans. Sa majoration de 20 p. 100 compensera à peine la perte de pouvoir d'achat.

M. Patrick Ollier. Reconnaissez au moins l'effort qui est fait !

M. Rémy Auchédé. Je le reconnais, je viens de le dire, mais j'évoque toutes les questions, la dotation aux jeunes agriculteurs mais aussi les problèmes liés à la négociation du GATT, à propos desquels vous avez tout abandonné !

M. Patrick Ollier. Vous verrez le 8 juin !

M. Rémy Auchédé. Un doublement de l'aide aux jeunes agriculteurs est nécessaire si l'on veut mettre en œuvre une politique dynamique d'installation de jeunes agriculteurs. Pour faire face à nos déficits dans de nombreuses productions - élevages ovins et porcins, fruits et légumes, tabac, oléoprotéagineux - il faudrait installer rapidement 10 000 jeunes agriculteurs. La mesure que vous proposez est donc notoirement insuffisante.

Pour ce qui est de l'aide aux agriculteurs en difficulté, ce n'est pas avec 200 millions de francs que vous apporterez un ballon d'oxygène à des dizaines de milliers d'exploitants, souvent jeunes, asphyxiés par le surendettement auquel ils ont été contraints par les politiques productivistes mises en œuvre depuis trente ans.

Le seul allègement de la part départementale des taxes sur le foncier non bâti ne constitue pas non plus une mesure satisfaisante.

Notre agriculture et l'ensemble de la filière agro-alimentaire ont besoin d'une tout autre politique ; vos mesures ne sont donc qu'une petite goutte d'eau dans l'océan des besoins.

Sous prétexte d'un affaiblissement des activités rurales qu'ils ont eux-mêmes orchestré, les gouvernements successifs et les entreprises nationales ont engagé le regroupement des services publics dans les chefs-lieux de canton. Il s'en est suivi une série de fermetures de classes, de bureaux de poste, de districts EDF, de lignes SNCF.

J'ai entendu parler tout à l'heure du moratoire visant à empêcher la fermeture des services publics. Mais quand on sait que, dans les départements, les suppressions de postes continuent à être programmées, je ne sais pas ce que vaut cette promesse !

Les crédits ouverts pour la prime d'aménagement du territoire ont diminué de 2 milliards de francs ces dernières années et le budget de la DATAR a reculé de 50 p. 100 depuis 1986.

M. Marc Laffineur et M. Raymond Couderc. A qui la faute ?

M. Rémy Auchédé. A qui la faute ? Il y a un excellent roman russe, soviétique plutôt, qui date de l'époque où l'URSS existait encore, et qui répond à votre question !

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Retour aux sources ?

M. Rémy Auchédé. L'implantation des grands équipements - TGV, universités, notamment - ne répond qu'aux exigences de l'Europe des affaires et du tourisme. Décidée sans aucune concertation, elle défigure la France et ne sert en rien les développements locaux. Il n'y a pas de développement rural sans une revitalisation de l'agriculture.

Au moment où le GATT menace ses intérêts vitaux, la France doit se faire respecter en utilisant le droit de veto.

Du même coup, elle contribuerait à montrer combien la question agricole et alimentaire est un enjeu décisif pour l'avenir de l'humanité en cette fin de siècle. L'agriculture est un facteur essentiel du maintien des équilibres écologiques planétaires. Peut-on imaginer que la stabilité du monde soit assurée si des milliards d'individus sont en proie à la famine et à la malnutrition ? Bien sûr que non ! De tels enjeux appellent donc le développement de relations nouvelles de coopération et le refus de la domination des multinationales et des Etats-Unis.

Dans ces conditions, le GATT, qui s'est transformé en bras séculier des Etats-Unis, n'est pas le lieu approprié pour traiter de tels défis pour l'avenir.

Je propose donc que la France prenne une initiative nouvelle, qu'elle demande que le volet agricole soit retiré des négociations internationales du GATT et qu'une nouvelle instance multinationale soit créée pour que s'y négocient de vrais accords de coopération et d'échange dans l'intérêt des peuples, des paysanneries et des communautés rurales du monde entier.

En outre, la France doit prendre l'initiative d'une renégociation de la PAC afin de mettre en place une nouvelle politique agricole européenne, qui aurait pour objectif le maintien d'un réseau dense d'exploitations familiales agricoles, la valorisation de l'ensemble du territoire et une rémunération correcte du travail paysan. A cet effet, la PAC doit être fondée sur trois principes.

D'abord, sur l'application stricte du système de la préférence communautaire, évoquée - mais seulement évo-

quée - sur tous les bancs de cette assemblée, afin de faire cesser les importations abusives. Cela permettrait de relever les prix agricoles à la production et d'annuler les mesures de réduction de production, ainsi que les diverses taxes de coresponsabilité pour les petits et moyens agriculteurs.

Ensuite, sur ce principe de la solidarité financière, qui fait que tous les pays sont placés à égalité pour leur contribution au budget communautaire. Cela implique la fin de la ristourne que perçoit indûment le Royaume-Uni.

Enfin, sur l'égalité de concurrence à l'intérieur de la Communauté économique européenne.

Ces dispositions permettraient la mise en place d'un prix minimum intercommunautaire garanti par production, rémunérant le travail agricole et les investissements nécessaires à la production.

La réforme de la PAC devrait également viser à la suppression des disparités entre agriculteurs et entre régions. Ainsi, au lieu du système actuel, qui conduit à verser 80 p. 100 des aides à une minorité d'exploitations, les aides doivent être modulées en faveur des petits et moyens agriculteurs, ainsi qu'en faveur des jeunes.

Dans le même temps, des dispositions nationales anticrise doivent être prise d'urgence. Elles doivent notamment viser à diminuer les coûts et charges de production, les charges sociales et fiscales, à désendetter l'agriculture grâce à la renégociation des prêts en cours, à diminuer les taux d'intérêt et les moratoires sur certaines dettes, afin de sauver des exploitations familiales aujourd'hui étranglées.

Dans les zones de montagne et sur le littoral, il est urgent de développer toutes les activités en complémentarité.

Le tourisme ne peut à lui seul assurer le développement de ces régions, même si des mesures de promotion des loisirs sociaux peuvent être prises. Les aides structurelles à l'activité et à l'agriculture montagnardes doivent être relancées.

Sur nos côtes, toutes les formes de tourisme et de loisirs doivent être développées de manière équilibrée, respectueuse des régions et de l'environnement. Nous sommes lourdement déficitaires pour les produits de la mer. Il y a des possibilités pour développer nos activités portuaires de construction navale et de pêche.

La reconquête de notre industrie, l'implantation de ses unités sur l'ensemble de notre territoire sont des priorités dans les régions en voie de dépeuplement. Ainsi, notre industrie agro-alimentaire, dépassée par ses concurrents allemands et britanniques, en voie de colonisation, devrait pouvoir être renforcée pour assurer la mise en valeur des matières premières agricoles. La reconquête de notre industrie du bois permettrait de résorber nos lourds déficits et de créer 100 000 emplois.

D'énormes besoins dans le domaine du logement individuel et de la réhabilitation rurale offrent des perspectives de développement à la construction en milieu rural.

Le commerce et l'artisanat rural sont des atouts de la proximité. Leur maintien et leur encouragement dans nos campagnes pourraient être favorisés par l'allègement des charges, la mise à disposition d'endroits appropriés, la promotion des produits locaux et régionaux. Des efforts immédiats doivent être entrepris pour les sauver dans nos villages, en facilitant les successions ou reprises, en rattrapant les retards en matière de protection sociale, en débloquant des aides spécifiques.

Dans les zones rurales, les services publics doivent être accessibles à tous. Nos chefs-lieux de canton ont besoin de leur gare, de leur trésorerie, de leur collège, de leur hôpital. Dans nos villages sont nécessaires, tout à la fois, poste, école, médecin et infirmière, commerces. Il y va de l'égalité des droits des citoyens quant à l'accès au service public, mais

aussi de l'efficacité économique pour favoriser le maintien et l'implantation des activités à la campagne, qui ne sauraient exister sans un environnement de services utiles et obligatoires.

L'Etat doit assumer ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire. Il ne s'agit pas de tout programmer, mais de favoriser la concertation, d'associer étroitement la définition des objectifs et la recherche d'une efficacité supérieure.

Un soutien particulier devrait être apporté aux régions luttant contre leur désertification.

L'action publique doit être mise en cohérence, donc devenir interministérielle, et être dotée des indispensables outils décentralisés, comme des commissions des services publics en milieu rural, mais cela doit se faire de façon contractuelle et concertée, afin de développer le pouvoir de décision et d'action des régions, des départements et des communes.

Il faut réduire les dettes des communes. Une réforme d'ensemble de la fiscalité locale, allégeant les charges de l'agriculture familiale et celles des petites et moyennes entreprises est nécessaire.

Comme nous serions loin du regroupement communal forcé institué par la loi du 6 février 1991 - à qui la faute ? - ou sous contrainte financière ! La coopération intercommunale est indissolublement liée à l'autonomie communale. Librement décidée par les élus, cette coopération doit offrir aux communes la possibilité d'un développement harmonieux, basé sur une coopération volontaire. De même, l'assemblée départementale, dont l'action conjointe avec celle des communes est un facteur décisif de l'aménagement rural, doit disposer de moyens réels pour mener une action autonome et être libérée de la tutelle des préfets ainsi que des contraintes des banques.

La région a pris une importance croissante, elle doit disposer de droits et de pouvoirs nouveaux d'intervention.

Monsieur le ministre, vous avez conclu votre intervention en demandant des propositions. En voici quelques-unes, non exhaustives, susceptibles de permettre d'assurer le droit des populations à vivre et à travailler au pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Mme le président. La parole est à M. Patrick Ollier.

M. Patrick Ollier. Madame le président, monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, messieurs les ministres, mes chers collègues, notre Gouvernement a accepté que soit enfin organisé dans cet hémicycle un débat sur le monde rural. Ce débat est essentiel pour mettre en œuvre une vraie politique d'aménagement du territoire, qu'appellent de leurs vœux le groupe RPR et la majorité tout entière, et former un projet ambitieux pour reconstruire et réunifier le territoire national.

Pour préparer ce débat, nous avons pu, avec d'autres députés RPR, grâce à plusieurs déplacements dans la France rurale et, de très nombreuses auditions réalisées par notre groupe, mesurer l'importance de notre ruralité et surtout l'incroyable paradoxe dont souffrent nos campagnes et nos montagnes qui, bien que représentant 80 p. 100 du territoire, se trouvent frappées d'une sorte d'exclusion territoriale.

La dévitalisation touche 40 p. 100 du territoire. Le quart de la France se désertifie. Cela ne peut plus durer !

Mais cette situation risque de ne plus pouvoir être corrigée, monsieur le ministre d'Etat si l'abandon des terres agricoles, le sous-équipement en services collectifs et le repli en désordre des administrations ne sont pas brutalement enrayerés.

Hélas ! la réponse publique était hier inexistante en raison de l'anarchie des pouvoirs publics, de l'émiettement de leurs responsabilités dans une multitude de niveaux et d'instances, et de leur désengagement financier.

Les gouvernements précédents ont laissé s'accroître les déséquilibres. Ils se sont empêtrés dans des conflits d'intérêts catégoriels qui s'enchevêtraient et se sont contentés de réagir en appliquant des politiques de première urgence, partielles, souvent incohérentes, malheureusement toujours sans suite.

Ces politiques « kleenex » ou « jetables », que j'ai bien souvent dénoncées à cette tribune, ont été développées sans référence à de quelconques objectifs stratégiques : elles participent directement à la disparition des valeurs qui, par-delà les clivages politiques, doivent fédérer le pays et lui donner l'espoir.

La France, après tant d'années sans politique d'aménagement du territoire, est une terre aujourd'hui très contrastée : d'un côté, les zones urbaines, telles le tonneau des Danaïdes, consomment les hommes, les équipements et les crédits ; de l'autre, le monde rural se rétrécit, telle une peau de chagrin, et perd sa substance.

« Les mondes ruraux », devrais-je dire, car la diversité des espaces ruraux est une réalité perceptible à laquelle notre politique doit s'adapter.

En effet, les préoccupations résidentielles des campagnes proches des villes n'ont rien à voir avec les attentes des autres zones rurales, qu'il s'agisse de la « diagonale aride », de l'Est de la France, de l'Aquitaine, de la Bretagne, et encore moins avec les inquiétudes fondées des pays de montagne en déclin.

M. Michel Bouvard. Très bien !

M. Patrick Ollier. Après les années 70 et un aménagement conquérant du territoire lancé par le général de Gaulle, les années Mitterrand se caractérisent par un aménagement « subi » : les objectifs se brouillent, les crédits disparaissent, les moyens administratifs d'intervention s'effacent.

Nous avons tous ensemble le désir de rompre avec cette spirale fatale et de mettre en œuvre les moyens législatifs, réglementaires et financiers pour rétablir les équilibres et compenser les handicaps au niveau du territoire. L'urgence est d'autant plus grande que l'affaiblissement de l'Etat est encore aggravé par les effets d'une décentralisation inachevée et par les nouvelles compétences de l'Europe.

La dispersion a engendré de multiples croisements de compétences et des risques sérieux d'éclatement des politiques publiques. Ce désordre croissant, né de la confusion des pouvoirs, se traduit par des politiques publiques concurrentes, voire conflictuelles, engendrant de graves inégalités.

Enfin, l'accroissement des moyens et des prérogatives bruxelloises aggrave la confusion générale.

Il est indispensable de clarifier le niveau de responsabilité entre les collectivités et d'harmoniser leurs initiatives. C'est l'achèvement de la décentralisation et la mise en œuvre du principe de subsidiarité qu'il faut engager.

Monsieur le ministre, la conclusion que mes collègues du groupe du RPR et moi-même tirons de ce constat, c'est qu'il nous faut aujourd'hui : rompre avec une politique incohérente pour les zones rurales, marquée d'un grave désintérêt pour les économies délocalisées ; réinventer la planification souple et l'aménagement du territoire au service du monde rural ; déposer et faire adopter rapidement une loi d'orientation pour l'aménagement du territoire, ce qui prouverait la détermination de votre gouvernement à redynamiser nos campagnes et nos montagnes, qui attendent beaucoup de la nouvelle majorité.

M. Jean-Yves Chamard. Très bien !

M. Patrick Ollier. Cette loi d'orientation pour l'aménagement du territoire doit devenir le fondement d'une stratégie unique de tous les acteurs du monde rural. Il faut éviter que ce texte ne soit qu'un catalogue de mesures répondant de façon non plus unie, mais uniforme aux attentes diversifiées du monde rural, sinon ce serait un échec !

Une même stratégie de développement rural intégrant des acteurs unis, avec des institutions spécifiques et des moyens simples, le plus souvent dérogatoires au droit économique et fiscal, est nécessaire. C'est en effet cette souplesse d'adaptation et d'application des réglementations au monde rural, organisée dans un cadre institutionnel propre au développement rural, qui constituera la garantie de la prise en compte de la diversité des zones concernées.

A partir de cette loi, les orateurs du groupe du RPR examineront successivement le problème des institutions, les moyens et les instruments de cette politique, l'agriculture et l'économie dans le monde rural. C'est ainsi que vingt-quatre orateurs se succéderont et chacun fera des propositions précises dans le cadre d'un projet commun. Notre groupe a voulu ainsi construire cette réflexion commune qui doit, très vite, aboutir, grâce à vous, messieurs les ministres, à des décisions concrètes afin que le monde rural retrouve espoir et foi.

Notre gouvernement va avoir à rénover et à adapter les institutions de l'aménagement du territoire afin de les rendre réellement opérationnelles. M. Olivier Guichard, dont la compétence en la matière est indiscutable, abordera ce problème, ainsi que MM. Hunault, Van Haecke, François Guillaume et Léon Bertrand.

Pour ma part, je continue de penser qu'il faut regrouper, au sein d'un grand ministère, l'ensemble des services concernés, aujourd'hui dispersés, sous l'autorité d'une vraie direction de l'aménagement du territoire. Avoir rassemblé les collectivités locales et l'aménagement du territoire est un début ; il faut aller plus loin pour être plus efficace !

Cette structure devrait disposer des fonds de soutien qui devront être remodelés et regroupés pour être mieux adaptés aux initiatives structurantes, mais aussi au dispositif européen.

Des institutions telles qu'un « comité national des collectivités territoriales », créé auprès du Premier ministre et auquel le comité des finances locales serait rattaché, ainsi qu'un « conseil national du développement rural » pourraient veiller à la cohérence de la répartition des compétences souhaitée, à la mise en œuvre de la loi d'orientation et à la cohérence entre les lois particulières existantes relatives à l'aménagement du territoire - la loi « montagne », la loi « littoral », la loi sur la ville !

Le Plan, outil indispensable de réflexion, de prospective et d'orientation, doit retrouver sa place et jouer le rôle d'impulsion des politiques publiques.

Il importe que la politique de développement rural, qui consiste à la fois en la définition des mesures appropriées et en une combinaison judicieuse des autres politiques de l'Etat sur des territoires bien définis, soit clairement identifiée dans un développement global et harmonieux de notre territoire auquel l'ensemble de nos concitoyens pourront adhérer.

Telle est l'ambition, messieurs les ministres, du schéma national d'aménagement du territoire que je vous propose aujourd'hui au nom de notre groupe.

Ce schéma national pourrait comporter l'ensemble des schémas directeurs nationaux d'infrastructures, le classement des grandes zones au regard des activités à y privilégier, plus particulièrement les zones de revitalisation rurale que le groupe du RPR propose de créer comme instrument d'urgence destiné à relancer les activités économiques et

humaines dans les parties du territoire les plus touchées par la dévitalisation.

Ce schéma constituerait la référence de l'organisation de l'espace infranational. Il garantirait une meilleure cohérence des politiques sectorielles de l'Etat et des grandes collectivités territoriales.

Il décrirait les réseaux de notre territoire en traitant tout particulièrement le problème de désenclavement des zones rurales, le cadre global de l'évolution de notre pays et, à l'intérieur de ce cadre, les équilibres attendus entre les villes et les campagnes, et les orientations permettant d'améliorer la qualité de la vie dans les villes, celles permettant de redynamiser le monde rural et d'exploiter la formidable richesse qu'il constitue pour notre pays.

Ce schéma national, élaboré dans la plus large concertation, devra être débattu au Parlement pour faire l'objet d'une loi soumise à révision et à adaptation tous les cinq ans à l'occasion de l'exercice de la planification stratégique.

Dans cet esprit, les régions devraient se voir confier des responsabilités analogues sous la forme d'un schéma d'aménagement et d'urbanisation. Mais au-delà de la cohérence et de la coordination des politiques que nous vous demandons, le monde rural a besoin de mesures énergiques pour lutter contre la dévitalisation.

Dans ce sens, le groupe du RPR propose de créer des zones de revitalisation rurale dans les territoires classés 5 b, dans un premier temps et à titre expérimental. Ces zones dont MM. Arsène Lux, Michel Bouvard, de Froment, Mmes Martinez et Rignault, et M. Rinaldi parleront, seront des endroits où les règles administratives communes ne s'appliquent pas de la même manière que sur le reste du territoire, afin de combiner tout un système de dérogations et de soutiens particuliers pour redynamiser les activités humaines et économiques.

Pour que ces initiatives fonctionnent, il faut aussi nommer dans les régions, sous l'autorité du préfet, des commissaires à l'aménagement du territoire, à l'identique de ceux qui existent aujourd'hui pour les zones de montagnes. Ils seront les correspondants des collectivités territoriales et travailleront à la création du schéma, à la cohérence des politiques locales, départementales, régionales, nationales et, aujourd'hui, européennes.

Mais, dans un monde rural vivant, c'est aussi le droit à un service public de même qualité que celui des zones urbaines qui est demandé - exigé, devrais-je dire. Il faut cependant admettre que le seul maintien des services publics n'est pas une fin en soi : il doit procéder du partenariat entre les acteurs du monde rural.

Nous souhaitons que les schémas départementaux soient généralisés dans tous les départements ruraux et élaborés en concertation avec les usagers, y compris toutes les administrations, tous les organismes publics ou parapublics sans exception, ainsi que les organismes privés chargés d'une mission de service public. A cette fin, nous vous demandons de généraliser dans tous les départements ruraux la commission départementale de maintien des services publics créée par Jacques Chirac en 1988, en lui donnant des pouvoirs de décision dans les zones de revitalisation rurale et des moyens financiers pour les exercer. Le préfet aura ainsi une latitude importante d'initiatives dans le domaine des services publics : il pourra en organiser la polyvalence dans le cadre d'un partenariat réinventé.

Un monde rural vivant, c'est avant tout le maintien d'une agriculture forte. Ce thème sera abordé par M. Marleix, Mme Guilhem, MM. Auclair, Godfrain, Anciaux et Lange-nieux-Villard au nom de notre groupe. Le RPR refuse en effet la perspective de voir disparaître un agriculteur sur deux dans les dix ans. Sans nos paysans, il ne peut y avoir

d'occupation de l'espace, il ne peut y avoir d'entretien du monde rural. Ils sont la pierre angulaire de toute vie dans nos campagnes. Ils sont le fondement même de tout développement rural.

Notre groupe souhaite que soit réglé le problème fiscal et social des agriculteurs. Il souhaite également voir créer le statut de l'entreprise individuelle, de l'entreprise rurale et régler le problème de la pluriactivité, que je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir longuement évoqué. Vous avez raison, il faut ouvrir, dans certaines situations, d'autres perspectives à nos agriculteurs, mais la pluri-activité doit dépasser le cadre de l'agriculture et peut résoudre de gros problèmes au niveau de l'emploi. Cela fait quatre ans que nous le demandons à vos prédécesseurs, qui nous avaient promis de déposer un texte au Parlement. J'espère que ce sera vous qui le déposerez.

Il faut aider les jeunes à s'installer, favoriser la transmission des exploitations, simplifier les droits de succession soutenir la dette des agriculteurs, valoriser les ressources naturelles - je pense à la forêt, à la production de qualité, au tourisme. Il faut prendre en compte la fonction environnementale de l'agriculture et profiter, sur le plan national, de l'article 19, modifié 21, qui permettra aux agriculteurs des zones défavorisées de bénéficier de revenus conséquents.

Il faut enfin inciter au passage à une agriculture extensive.

Voilà quelques propositions que nos orateurs déclineront au cours de la discussion.

Monsieur le ministre, vous avez déjà beaucoup fait pour nos agriculteurs en cinquante jours et les excellents résultats obtenus par notre Gouvernement à Bruxelles nous encouragent pour l'avenir. En tant que député de Briançon, j'apprécie plus particulièrement la restitution de 1 41 000 tonnes de lait, bloquées depuis neuf ans, pour les zones de montagne. Pour elles, monsieur le ministre, je vous dis merci.

M. le Premier ministre, en présentant le mémorandum sur le GATT, a très clairement indiqué quant à lui la détermination de la France.

Nous vous faisons confiance. Nous serons derrière vous le 8 juin, afin de vous soutenir avec espoir et confiance pour ce sommet de la vérité. Vous pouvez compter sur nous.

Un monde rural vivant, c'est aussi un tissu économique diversifié, soutenu par des mesures spécifiques. MM. de Peretti, de Lipkowski, Richemont, Faure et Le Fur feront à cet égard des propositions concrètes.

Nous souhaitons notamment que, dans les zones de revitalisation rurale, les seuils d'attribution des aides à l'investissement et des concours du fonds d'aide à la décentralisation soient abaissés à trois ou cinq emplois, si c'est possible, pour ce qui concerne la prime à l'aménagement du territoire.

Il faut aussi aider dans ces zones l'installation des jeunes artisans et des jeunes commerçants en créant des dotations à l'installation, semblables à celles du système agricole. L'implantation d'entreprises dans ces zones nécessite aussi des conditions d'accueil plus avantageuses : exonérations de charges sociales et fiscales - pourquoi pas sur la taxe professionnelle ? - pendant trois ans, dotations spéciales de logements sociaux, actions de formation. Ces actions, limitées dans le temps et l'espace, pourraient être regroupées dans des projets de développement globaux insérés dans les contrats de plan Etat-régions et coordonnées avec les programmes européens de développement rural.

Un monde rural vivant, c'est aussi un territoire où les problèmes sociaux et culturels sont abordés dans un contexte d'égalité dans la qualité du service rendu.

Enfin, les institutions étant renouées, les instruments adaptés, les politiques sectorielles engagées, vous ne pouvez

véritablement réussir une véritable politique de développement rural, monsieur le ministre d'Etat, que si nous avons, tous ensemble, le courage de nous attaquer aux injustices et aux déséquilibres provoqués par la dérive du système de péréquation et de solidarité de la fiscalité.

La solidarité financière étant l'une des bases de l'équilibre du territoire, nous ne pouvons plus accepter que la DGF par habitant soit deux fois et demie plus forte dans les zones urbaines que dans certaines zones rurales défavorisées.

Oui - et je vais conclure, madame le président -, il faut réformer le système afin d'assurer des ressources stables aux collectivités et recréer de réelles capacités de péréquation.

L'Etat doit aussi mettre en œuvre cette solidarité pour ses propres investissements - je pense aux contrats de plan Etat-régions, pour lesquels la règle des 50-50 doit être revue en fonction de la richesse des territoires concernés. La loi de 1982 doit être modifiée afin d'élargir aussi les critères de ces contrats. Des contrats d'objectifs ou des contrats de développement de pays pourraient être créés, ouverts aux services publics et adaptés à ces merveilleux outils de protection et de développement que sont les parcs nationaux, au travers de leurs zones périphériques, et les parcs naturels régionaux.

Ce monde rural que nous voulons vivant devra être aidé dans sa politique de logement, que ce soit par des moyens brisant les réticences des offices publics d'HLM pour construire de petites unités sociales, ou par le lancement d'un vrai programme de réhabilitation de l'ancien à vocation sociale dans les cœurs de villages.

Tout le dispositif que notre groupe a imaginé ne pourra fonctionner que si nous sommes capables d'organiser, grâce à une intercommunalité très forte, soutenue et encouragée, de véritables « bassins de vie » qui seront le moyen de terrain permettant de mettre en œuvre cette politique ambitieuse que nous souhaitons.

Telle est la clé de voûte de la politique de revitalisation rurale dans laquelle nous voulons nous engager. Je suis heureux d'avoir retrouvé dans vos propositions un certain nombre des demandes que nous avons formulées.

Nous refusons la fatalité du déclin de la France rurale. Nous vous demandons, monsieur le ministre d'Etat, messieurs les ministres, d'être déterminés et audacieux dans la mise en œuvre des moyens de la revitalisation rurale.

Nous vous proposons aujourd'hui une charte pour notre territoire rural. Ainsi, la France des campagnes pourra devenir une nouvelle terre d'accueil et de développement !

Redonner vie et dignité au monde rural, c'est aider la nation tout entière à retrouver solidarité et équilibre. Là est l'ambition de notre groupe ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. Marc Laffineur.

M. Marc Laffineur. Madame le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, ainsi que l'a reconnu récemment le Premier ministre lui-même, notre politique d'aménagement du territoire s'est essouffée depuis quinze ans. En effet, ses ambitions, son originalité, son efficacité, et surtout la volonté de l'Etat, qui faisait d'elle une « ardente obligation », se sont diluées dans les difficultés de la crise économique.

On a alors commis l'erreur de penser qu'un ensemble de mesures sectorielles et conjoncturelles, le plus souvent prises à l'échelon local, pourrait se substituer à une vision d'ensemble dynamique et prospective de l'aménagement du territoire et de l'aménagement rural. Mais l'ampleur et la rapidité de l'effondrement de grands équilibres structurants de notre société, rendant parfois irréversible le processus de désertification d'une grande partie de notre espace rural,

nous font prendre conscience que c'est une refonte, un renouveau profond des objectifs, des moyens et des ambitions de notre politique d'aménagement rural, qui doit maintenant voir le jour.

L'enjeu politique, qui engage certainement notre pays pour plusieurs décennies, n'est ni plus ni moins qu'un choix de société. Aussi les mots « reconquête », « offensive » et « mobilisation », que vous avez employés, monsieur le ministre d'Etat, lors de votre intervention au Sénat il y a deux semaines, traduisent bien la nouvelle dimension que doit prendre cette question dans notre vie politique.

Je sais gré au Gouvernement d'avoir engagé ce débat vital pour notre avenir et d'avoir déjà pris des décisions qui vont dans le bon sens : poursuite des délocalisations, gel de l'implantation des grandes surfaces, moratoire sur la fermeture des services publics.

Le groupe de l'UDF approuve ces mesures, même s'il souhaite que l'on aille plus loin dans la volonté de rééquilibrage entre l'Île-de-France et la province. A cet égard, la révision du schéma directeur de l'Île-de-France ainsi que le rétablissement de la procédure d'agrément sur les bureaux seront pour lui un test.

M. Jean-Pierre Balligand. Très bien !

M. Marc Laffineur. Mais le débat d'aujourd'hui constitue un bon préalable pour lancer, dans la concertation et l'échange des expériences vécues sur le terrain, ce qui sera sans doute le grand défi, en quelque sorte la « nouvelle frontière » de la nation française, au tournant du XXI^e siècle.

Ce débat doit nous permettre de tracer des pistes, de poser des repères qui, je l'espère, ouvriront la voie à un vaste chantier de réformes dans notre monde rural. En la matière, il ne faudra pas craindre de bousculer des idées toutes faites, des intérêts catégoriels ou des pesanteurs administratives.

Les orateurs du groupe de l'UDF auront l'occasion de revenir en détail sur une série de propositions et de mesures qui devraient permettre de lutter efficacement contre la désertification.

Je me contenterai de tracer les grands axes qui devraient être ceux d'une nouvelle politique d'aménagement rural. Ils sont au nombre de cinq : diversifier l'activité agricole ; favoriser la création d'emplois et l'installation d'activités secondaires et tertiaires ; moderniser nos institutions et clarifier les compétences en matière d'aménagement rural ; remettre à plat les fiscalités locales et les dotations de l'Etat ; enrayer la fermeture de services publics et privés.

Dans la lutte contre la désertification actuelle de pans entiers de notre territoire, rien ne se fera sans nos agriculteurs. Toute politique d'aménagement rural doit s'accompagner d'une politique agricole volontariste car l'agriculture reste l'élément structurant de l'activité économique et sociale dans nos campagnes, même si ce n'est plus, en termes d'emploi ou de richesse produite, une activité dominante en milieu rural.

Le monde agricole doit être capable de trouver de nouveaux créneaux de production, y compris non alimentaires, mais aussi de favoriser de nouvelles activités non directement productives. L'agriculture française, compte tenu de ses grandes potentialités naturelles et de la richesse de ses hommes, est tout à fait à même de relever les défis auxquels elle est actuellement confrontée, eu égard notamment à la réorientation de la PAC et aux négociations sur le GATT.

Il faut, par exemple, encourager et développer une politique de produits de qualité et d'image de marque. Il existe, en ce domaine, une attente croissante des consommateurs. Un second rapport du Plan évaluait ainsi à 150 000 le nombre d'agriculteurs susceptibles de se consacrer à ce type

de production et pouvant s'appuyer sur une réelle tradition gastronomique dans nombre de nos régions.

Il faut également placer la France en tête de l'Europe pour l'utilisation industrielle des produits agricoles, qu'il s'agisse de la valorisation des bois ou de la paille ou des nouvelles utilisations industrielles des grandes productions agricoles comme les céréales ou les oléagineux.

De même, l'extensification doit être favorisée ; elle est indispensable pour l'entretien de l'espace rural dans bon nombre de régions et permet de répondre aux nouvelles préoccupations en matière d'environnement, même si son développement se heurte encore au poids de la taxe sur le foncier non bâti.

Enfin, l'entretien de l'espace, rôle naturel de l'agriculteur, longtemps négligé, devrait devenir un objectif en soi et être rémunéré en conséquence.

J'en viens maintenant au thème vital de la diversification des activités et de la création d'emplois dans le secteur secondaire et tertiaire en milieu rural. Ce chapitre sera abondamment développé par M. Charles Fèvre. Je m'en tiendrai donc à quelques réflexions.

Le préalable à toute installation de nouvelle activité doit être un ambitieux programme de désenclavement de notre espace rural. A cet égard, il faut accélérer le programme autoroutier pour arriver à un maillage plus dense et surtout mieux réparti sur le territoire, l'effort devant surtout porter sur les liaisons transversales.

M. Alain Madelle. Très juste !

M. Marc Laffineur. Par ailleurs, on doit également veiller à ce que le réseau ferré à grande vitesse, qui est un grand atout pour la France à l'échelle de l'Europe, ne devienne pas un facteur aggravant dans l'isolement de nos zones rurales. En effet, le danger est réel de voir se développer une SNCF à deux vitesses privilégiant le TGV et négligeant le réseau ferroviaire rural au niveau des budgets et des effectifs, ce qui finit par entraîner des fermetures de lignes.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication développées par France Télécom - je pense particulièrement au réseau numérique à intégration de service - offrent également aux zones rurales une chance unique de désenclavement. Mais la politique tarifaire en matière de télécommunications doit être entièrement revue car elle handicape le monde rural en privilégiant la distance sur la durée.

Pour attirer de nouvelles activités, un gros effort devra également être entrepris en matière de logement. Le milieu rural souffre de deux grands maux : un manque criant de logements locatifs et un confort inférieur à la moyenne nationale. Certes, les opérations de programmes d'amélioration de l'habitat ont été bénéfiques, mais ce n'est absolument pas suffisant.

La modernisation des transports, de l'habitat, des télécommunications, pour nécessaire qu'elle soit est évidemment loin d'être suffisante pour attirer des activités nouvelles en zone rurale. Il faut que l'Etat et les collectivités puissent offrir bien davantage en utilisant notamment de puissantes incitations fiscales. Dans cette optique, pourquoi ne pas imaginer, à l'instar des quinze pôles de conversions industrielles mis en place en 1984 et de zones d'entreprises créées en 1986, la création de zones rurales avec privilèges fiscaux et financiers comme l'exonération de l'impôt sur les sociétés ?

Mes chers collègues, près de 500 000 emplois ruraux auront disparu d'ici à l'an 2000. Si ces pertes sont peut-être moins frappantes, car moins concentrées dans l'espace et dans le temps, que dans des secteurs comme la sidérurgie ou

le charbon, elles n'en méritent pas moins un traitement spécifique et exceptionnel.

Enfin, à une époque où les liens entre l'université et l'entreprise sont de plus en plus étroits, je voudrais évoquer l'impérative nécessité d'implanter des pôles d'enseignement supérieur en milieu rural. Il faut, en France, sortir de la fausse idée qu'une université ne peut se développer que si elle est immergée dans le tissu humain et intellectuel d'une grande agglomération. De multiples exemples à l'étranger viennent infirmer ce précepte. Aussi faudra-t-il revenir sur le plan Université 2000.

J'en viens à la rénovation du cadre institutionnel, qui passe par la création de nouveaux instruments d'analyse et par une clarification dans les compétences respectives de l'Etat et des collectivités locales chargées de mettre en œuvre la politique de l'aménagement rural.

A l'heure actuelle, l'appareil statistique français ne permet pas de fournir des éléments précis sur le monde rural ni des indications quantitatives permettant de mesurer son évolution. Il faut créer un institut du monde rural ayant son siège en milieu rural bien sûr, et composé de personnalités aussi impartiales qu'incontestables. Il définirait une batterie d'indicateurs de développement rural, synthétiserait un ensemble de données statistiques et présenterait annuellement au Parlement un rapport sur le monde rural.

La décentralisation a multiplié les pôles d'intervention en direction de l'espace, créant un chevauchement, voire une concurrence, des politiques ou des actions en faveur des zones rurales. Il est nécessaire de retrouver une certaine cohérence et une plus grande clarification des compétences de chaque collectivité territoriale, au besoin en modifiant la loi.

Il serait également souhaitable de se doter de structures de concertation entre les échelons régional et départemental et de déterminer clairement, après une large consultation, quel est l'échelon territorial le mieux à même de favoriser et de réaliser le développement rural.

M. Michel Hunault. Très bien !

M. Marc Laffineur. Par ailleurs, la mission de l'Etat et son rôle de catalyseur et d'initiateur dans notre politique d'aménagement du territoire devront être redéfinis. Force est de reconnaître que, soumis au double mouvement de l'intégration européenne et de la décentralisation, l'Etat s'est, à bon compte, largement désengagé. Il doit maintenant retrouver volonté et responsabilité dans la conduite de son action en faveur du monde rural.

Enfin, la coopération communale doit être encore plus favorisée, notamment par des incitations financières suffisamment puissantes pour l'emporter sur des réticences dont on connaît la force.

S'agissant de la réforme fiscale, mes chers collègues, chacun s'accorde aujourd'hui à en reconnaître l'urgence tellement la donne fiscale et financière actuelle a des effets pervers et négatifs sur les zones rurales. En discuter dès la prochaine loi de finances serait le signe tangible qu'en matière d'aménagement du territoire les mots auraient cédé la place aux actes.

Nous savons tous que la décentralisation a transféré beaucoup de charges aux régions et aux départements sans transférer des ressources correspondantes. Elle a donc joué comme un puissant levier d'appauvrissement des régions et des départements pauvres qui, obligés d'augmenter leur effort fiscal, ont fait fuir les activités économiques.

L'Etat doit au plus vite stopper ce cercle vicieux et rétablir la solidarité nécessaire et indispensable entre tous les territoires de l'Hexagone, ce qui passe d'abord par une réforme de la DGF dont le mécanisme redistributif joue très forte-

ment en faveur des villes. Ainsi la dotation moyenne par habitant peut-elle varier de un à quatre entre certaines communes rurales et les grandes villes. Il est indispensable d'aller vers un tassement de la fourchette actuelle de la dotation de base, qui représente 40 p. 100 de l'enveloppe globale.

En ce qui concerne la dotation de péréquation, qui représente 37,5 p. 100 de la masse totale, il faudra prendre en considération non seulement le potentiel fiscal par habitant, mais aussi le potentiel fiscal à l'hectare pour tenir compte de l'espace.

M. Michel Bouvard. Et des charges !

M. Marc Laffineur. En matière de fiscalité locale, une nouvelle politique d'aménagement rural passe également - vous l'avez indiqué tout à l'heure, monsieur le ministre - par le renforcement de la péréquation de la taxe professionnelle, péréquation qui représente moins de 5 p. 100 du produit de cette taxe. Il faut l'augmenter progressivement et la redistribuer en tenant compte du potentiel fiscal, mais aussi de l'intercommunalité.

Je laisse à d'autres collègues le soin d'engager le débat sur le thème essentiel du maintien des services publics.

Certaines réformes proposées peuvent être engagées dès maintenant, d'autres sont à envisager sur des perspectives beaucoup plus longues, mais l'important est de commencer au plus vite à poser de nouvelles fondations pour construire une société française plus moderne, plus équilibrée et plus solidaire. C'est, à mon avis, le legs politique essentiel que nous devons laisser aux générations futures.

Je souhaite que la grande loi-cadre promise par M. le ministre de l'intérieur donne le départ du renouveau pour l'aménagement rural et je suggère de la faire approuver par référendum. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mme le président. La parole est à M. Jacques Le Nay.

M. Jacques Le Nay. Madame le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'aménagement de l'espace rural est une priorité, complémentaire de la bataille pour l'emploi dans laquelle s'est engagé notre gouvernement.

Nos pays voisins ont depuis longtemps engagé des efforts financiers considérables en faveur d'infrastructures pour désenclaver les régions les plus isolées et soutenir l'espace rural. En revanche, en France, la dotation globale de fonctionnement accordée par l'Etat aux communes varie de un à trois en faveur des villes et au détriment du monde rural. Le déséquilibre s'est accru ces dernières années alors que, dans les pays voisins, c'est la tendance inverse qui s'est manifestée.

Le rééquilibrage de notre territoire est un défi que nous devons relever, un véritable problème de société que nous, les politiques, devons résoudre afin d'apporter une solution à la « grave crise de la ville » et aux difficultés du monde rural. La ville étouffe, l'espace rural aspire à vivre. Le pouvoir politique est seul souverain pour corriger cette tendance et prendre les mesures importantes susceptibles de l'inverser.

Nous élaborons, dans nos régions, les premières orientations du XI^e Plan : c'est l'occasion ou jamais de marquer notre volonté de préparer ensemble le XXI^e siècle, de permettre une bonne répartition des activités économiques. Cependant, il est indispensable que l'Etat rattrape les retards des années passées et respecte ses engagements. Nos populations rurales nous ont fait confiance ; nous ne devons pas les décevoir et encore moins les tromper, notamment s'agissant de la réalisation des infrastructures routières qui doivent désenclaver nos régions.

Accrochées à leur terroir, le cœur plein d'amertume et souvent de découragement, nos populations sont en droit

d'attendre le soutien de l'Etat pour donner vie à un espace qui ne demande qu'à vivre et qui dispose d'infrastructures prêtes à se revivifier si on leur en donne les moyens.

M. le Premier ministre et le Gouvernement ont pris des mesures énergiques pour redresser la situation budgétaire de la France. Elles étaient nécessaires pour redonner confiance à notre pays. Cependant, au-delà de ces mesures techniques, la création d'emplois passe inévitablement par un nouvel aménagement du territoire national dans le cadre de la politique européenne du Gouvernement.

Cette nouvelle politique suppose une rupture avec les philosophies politiques qui ont prévalu jusqu'à présent. Il faut arrêter, coûte que coûte, le phénomène de concentration sans précédent de la population et des richesses. La puissance publique doit intervenir comme élément régulateur en donnant les moyens financiers aux collectivités régionales et départementales pour la création d'infrastructures incitant les entreprises à s'implanter.

Une des mesures prises récemment semble aller à l'encontre de notre ambition. L'augmentation du prix des carburants accentuera en effet la désertification rurale.

M. Jean-Pierre Balligand. Très juste !

M. Jacques Le Nay. Le handicap d'éloignement et le coût du transport pénalisent les activités provinciales et, pis encore, décourageront les entreprises qui souhaitent s'installer dans l'espace rural. Il en sera de même pour les habitants, qui préféreront habiter la ville plutôt que de subir les coûts prohibitifs des transports, qu'ils soient collectifs ou individuels. Des solutions sont possibles pour corriger ce handicap du monde rural à condition qu'une réelle volonté politique existe.

Cette disparité dans l'aménagement de l'espace accroît l'exode rural, augmentant la population citadine. Cet afflux massif est un des facteurs des problèmes d'urbanisme et de tension dans nos villes. On manque ici de structures scolaires, sanitaires ou sociales pendant que là les établissements se ferment. Arrêtons cette spirale vertigineuse : la distance à parcourir, ou plutôt le temps d'éloignement, ne doit pas se faire dans le même sens. Arrêtons de construire et de fermer les structures qui existent, améliorons-les et obligeons-nous à la remise en cause d'une forme de pensée globale et collective ! Ayons cette volonté politique et sachons convaincre le pouvoir administratif, car il y a urgence !

La situation est telle que des décisions importantes et courageuses doivent permettre d'amorcer ce renversement des tendances. Ces mesures doivent s'inscrire dans le cadre d'une véritable politique d'aménagement de l'espace national : aménagement humain, aménagement économique, aménagement social, préservation de l'environnement.

La province, et notamment la Bretagne, dépendent essentiellement de la pêche, de l'agriculture avec leur composante agroalimentaire, du tourisme. Ces trois activités connaissent actuellement une crise profonde. Evitons que la Bretagne centrale, comme d'autres provinces françaises, ne devienne un parc de loisirs. La tâche est difficile, mais l'Etat français a le devoir de l'entreprendre. Cela suppose, de notre part à tous, une réflexion sur le long et moyen terme pour la mise en place d'une véritable politique d'aménagement du territoire fondée sur la solidarité et la complémentarité entre les régions. Nous portons collectivement la responsabilité d'avoir créé des territoires sans hommes, car nous avons laissé se rassembler des hommes sans territoire. *(Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté et sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mme le président. La parole est à M. Jean-Pierre Balligand.

M. Jean-Pierre Balligand. Monsieur le ministre de l'agriculture et de la pêche, le risque de débats, de ce type T, la semaine dernière au Sénat est le discours incantatoire. Pour, ne pas tomber dans ce travers, je voudrais faire trois remarques préliminaires sur les écueils qu'il convient d'éviter.

D'abord, je suis désolé qu'on compartimente les politiques - premier écueil - et cela a mal commencé : après un débat sur la ville, voilà que nous passons au monde rural. Je ne suis pas sûr que ce soit la bonne façon d'appréhender ce dossier. J'observe d'ailleurs, au moment où je parle, l'absence dans l'hémicycle de maires de grande ville !

M. Georges Chavanes. Oh ! Je suis là !

M. Jean-Pierre Balligand. Mais, monsieur Chavanes, Angoulême n'est pas une grande ville, c'est une ville moyenne.

Bref, vous commencez très mal, monsieur le ministre. J'oserai presque dire, moi qui ai toujours été irrespectueux envers le précédent gouvernement en tant que rapporteur des questions d'aménagement du territoire et du plan dans cet hémicycle...

M. Georges Chavanes. C'est vrai !

M. Jean-Pierre Balligand. ... que vous commencez aussi mal que le gouvernement précédent sur ce point. J'espère donc qu'il ne s'agit aujourd'hui que d'une présentation d'une politique du développement rural et que la problématique générale de l'aménagement du territoire sera, comme cela a été affirmé par le Premier ministre, au centre des préoccupations du nouveau gouvernement.

Le deuxième écueil - mais là aussi, on a mal commencé, avec mon collègue Ollier - est celui de la question rurale abordée à travers le prisme du misérabilisme. Il faut faire le point sur la situation démographique réelle du monde rural, qui n'est pas du tout celle décrite par notre collègue Ollier.

Troisième écueil : se livrer à des activités du type manifestation.

Au sein du groupement d'économie mixte Espace rural, nous avons eu l'occasion, notamment avec mon collègue Chavanes...

M. Ambroise Guellec. Il est bien, Chavanes ! (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Balligand. Je sais encore reconnaître les qualités de certains collègues, sans faire preuve d'aucun ostracisme !

Nous avons travaillé, disais-je, sur les questions d'image. Ministre de l'agriculture, il vous appartient de « repositiver » le monde rural, c'est-à-dire de donner de lui une image positive. Je sais que c'est difficile. Le drame, c'est que les médias privilégient parfois une vision catastrophique, dans leur appréhension des événements. C'est ainsi que la vue « une » d'un grand journal national, au lendemain de la manifestation nationale des agriculteurs présentait un vieux paysan de quatre-vingts ans, avec son béret et, bien entendu, une cabane au fond du jardin.

Eh bien non, la France rurale, ce n'est pas ça ! Pas plus que la France rurale ce n'est des pneus qui brûlent ou des sous-préfectures attaquées, mais cela est quelquefois vrai, je le sais, en tant que maire d'une sous-préfecture. La France rurale c'est aussi des agriculteurs qui travaillent, qui sont performants, qui se battent, qui développent de nouvelles filières, des industriels qui s'implantent, des PME qui réussissent, des artisans qui travaillent dur.

Donc, puisque nous, députés, avons un mal de chien à nous faire entendre, occupez-vous des médias ! L'image négative donnée du monde rural fait que tous les jeunes bien formés se sauvent, depuis maintenant fort longtemps, pour s'installer de plus en plus dans les pôles présentés par ces

médias nationaux comme les seuls lieux de la culture, du travail, de l'hédonisme contemporains.

Bref, je souhaite - ce n'est pas facile - que le Gouvernement inverse cette présentation : je le souhaite, en tout cas, afin d'éviter cet écueil de misérabilisme.

J'articulerai mon intervention autour d'un constat, et de la présentation d'une problématique, avant d'avancer, en conclusion, quelques propositions.

D'abord, le constat.

De qui doit-on parler quand on parle d'aménagement rural ? Pas seulement de ceux auxquels on fait référence ici ou là. La question est beaucoup plus ample. Je vous ai écouté tout à l'heure, monsieur le ministre, mais M. Hoeffel a eu le même type de discours, et je dois l'avouer que j'ai été un peu surpris : on disserte sur le thème : le monde rural aux agriculteurs, et c'est presque incidemment, au détour d'un développement, qu'on énonce que le monde rural, ce n'est pas que le monde agricole.

Or il faut dire les choses clairement quand on parle de ruralité, parce que les chiffres sont là, et ils sont forts.

De 1962 à 1982, la proportion des actifs agricoles par rapport à l'ensemble de la population active du monde rural est passée de 47 à 25 p. 100 ; en 1990, 74 p. 100 de ces actifs ruraux étaient des salariés.

L'étude qui a été publiée en 1992, après le recensement de 1990, donne, en établissant une différenciation entre les zones de peuplement industriel et urbain - les ZPIU - le monde rural hors ZPIU et l'ensemble du monde rural, des informations très intéressantes du point de vue de la démographie.

La première donnée intéressante mise en évidence par cette étude, qui ne manquerait pas d'intéresser M. Ollier, et c'est entre nous un vieux débat - est que la population de l'ensemble des communes rurales entre les deux derniers recensements a augmenté de quelque 7 p. 100. On impute habituellement cette augmentation au phénomène de péri-urbanisation. Le monde rural hors ZPIU, c'est-à-dire hors des zones de péri-urbanisation, devrait alors enregistrer une baisse de population. Or l'étude montre qu'elle augmente de 1 p. 100.

En réalité, une analyse plus fine montre que 925 cantons à dominante rurale ont gagné 560 000 habitants entre les deux derniers recensements, pendant que 781 cantons en perdaient 190 000.

En réalité, le monde rural est fondamentalement hétérogène. Mais la réalité présente une dominante, qui confirme ce qui était apparu au cours des recensements de 1975 et de 1982. A l'instar de ce qui s'est passé aux Etats-Unis, ce que j'appellerai un phénomène de « dilatation du territoire » est en train de voir le jour en France. Les gens vont habiter de plus en plus loin du centre des villes. Autrefois, ils le faisaient peut-être pour vivre autieusement. Aujourd'hui, ils sont poussés par des contraintes foncières car habiter au centre des villes coûte de plus en plus cher, les titulaires de revenus modestes vont continuer à s'éloigner.

Ce phénomène apparaît en région Ile-de-France, bien sûr, mais aussi et surtout au-delà, comme chez moi, en Picardie.

Voilà pour les statistiques. Donc, sociologiquement, 74 p. 100 des actifs, je le répète, sont des salariés dans le monde rural et ce dernier, loin de perdre des habitants, en gagne, mais avec d'énormes disparités selon les régions.

Pour terminer ce constat, je dirai que ce qui est clair, c'est que le monde rural subit la même crise que le monde urbain. Ce dernier a ses banlieues chics, comme Neuilly, et d'autres comme Saint-Denis. L'extrême richesse côtoie l'extrême

pauvreté. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Patrick Ollier. N'oubliez pas la désertification.

M. Jean-Pierre Balligand. Dans le monde rural, c'est la même chose, et le problème est bien celui de la recomposition sociale par une recomposition territoriale.

Contrairement à ce que vous avez dit, monsieur Ollier, la population du monde rural augmente - hors ZPIU. Il ne faut pas s'en tenir à telle ou telle zone de montagne,...

M. Patrick Ollier. Je n'ai rien dit de tel, monsieur Balligand, c'est faux !

M. Jean-Pierre Balligand. ... il faut considérer la France rurale, qui connaît à la fois l'extrême richesse et l'extrême pauvreté, comme le monde de la ville. La réalité, c'est bien l'hétérogénéité. Le problème est bien celui de la recomposition sociale par une recomposition territoriale, je le répète.

J'en viens au deuxième point de mon intervention : quelle problématique pour l'aménagement ? Je voudrais axer mon propos sur un phénomène dont je n'ai pas entendu parler ce matin, et que j'appellerai la métropolisation. C'est le phénomène dominant, c'est lui qui fait « craquer » le monde rural.

Je le dit dans cet hémicycle depuis plusieurs années, l'Europe en construction est comme une Europe hanséatique, une Europe des villes. Raccordées autrefois par des moyens de communication classiques, les villes sont désormais raccordées par des moyens de télécommunication ultramodernes - les connexions sont mondiales. Bref, dans l'espace européen, est réapparu un monde de villes dirigé par des marchands, comme du temps de la Hanse qui a, tout de même, duré cinq siècles ! - pendant que l'ensemble du territoire français donne l'impression de s'en aller.

Le phénomène de métropolisation ne touche pas que le secteur du logement et celui de la consommation. Il exerce aussi ses effets sur le mode de production. Les techniques nouvelles ne se diffusent pas également sur l'ensemble du territoire : elles se concentrent dans les seules grandes villes, sans se diffuser par la suite sur le reste du territoire.

L'analyse de ce phénomène est donc fondamentale, notamment pour saisir l'articulation entre le tissu infrarégional et les pôles urbains - les villes moyennes et petites.

Par conséquent - et c'est le deuxième élément d'une problématique d'aménagement -, il faut requalifier les villes petites et les moyennes en rendant opératoire le concept de centralité urbaine.

C'est ce que je suis venu dire ici au nom de mon groupe, dans ce débat sur le développement rural. Chacune des unités urbaines doit comprendre l'ensemble des services : pas seulement le collège mais aussi le lycée, par exemple. Pourquoi continuer à construire des lycées dans les grandes villes, et, si possible, dans le centre, au lieu d'utiliser la périphérie des villes, ce qui est un peu la solution à l'anglaise ?

Je sais bien que certains sont choqués d'entendre une telle proposition.

M. Patrick Ollier. Non !

M. Jean-Pierre Balligand. Pourtant, si nous voulons faire quelque chose de positif pour le monde rural, il nous faut apprendre à penser et à agir autrement.

M. Patrick Ollier. Que ces propos ne nous choquent pas, mais nous constatons que ce n'est pas ce qui a été fait !

M. Jean-Pierre Balligand. Ce n'est pas moi qui dirait le contraire !

M. Patrick Ollier. Nous sommes d'accord !

M. Jean-Pierre Balligand. M. Guillaume, éphémère ministre de l'agriculture, avait développé une politique de

centres-bourgs vivants. Eh bien, je crois qu'aujourd'hui il faut renforcer les moyens des petites villes à partir de l'intercommunalité, une intercommunalité organisée avec une péréquation financière...

M. Patrick Ollier. Il y a les bassins de vie !

M. Jean-Pierre Balligand. ... et en particulier, la péréquation de la taxe professionnelle que nous avons introduite dans la loi sur l'administration territoriale de la République.

M. Patrick Ollier. C'est vrai.

M. Jean-Pierre Balligand. Il ne faudrait pas revenir en arrière. J'aimerais bien savoir si demeure la philosophie du Gouvernement sur la péréquation de taxe professionnelle pour les communautés de communes, assortie d'une meilleure intégration pour les communautés de villes.

Je ne souhaite pas, en effet, qu'il change sur ces questions. Si j'exprime cette interrogation c'est que, vous en particulier, monsieur le ministre, avez dit qu'il faudrait peut-être revoir un peu cette loi...

Cette problématique d'aménagement appelle un caractère plus normatif dans la politique de l'Etat. J'ai entendu ici plusieurs discours sur le thème : nous allons faire ceci, l'Etat, lui, doit faire cela. Membre de l'opposition, je pourrais me laisser aller aussi à ce type de discours. Mais c'est un discours irresponsable parce que l'Etat ne peut pas mettre de l'argent partout. Surtout dans la conjoncture internationale qui est la nôtre aujourd'hui et qui, je le crains, sera la même demain.

Moi, je m'appuie sur le raisonnement suivant : si ça ne va pas, en France, depuis un certain temps, en matière d'articulation entre le rural et l'urbain, c'est tout simplement parce que tout le monde fait tout.

L'Etat s'était trop désengagé dans la période antérieure, quant à la région, quand elle commence à monter en puissance, ce qui est le cas, elle a du mal à consulter les départements. Au Conseil national d'aménagement du territoire, vous le savez bien, monsieur le ministre, compte tenu de vos fonctions antérieures, je me suis fâché et j'ai déclaré que les départements comptaient pour du beurre, c'est le cas de le dire - dans le processus d'élaboration de contrat de plan.

Tout cela a été remis sur rails pour la préparation du XI^e plan. Alors, profitons-en. Que l'Etat fasse de l'aménagement du territoire une priorité, mais pas seulement dans le discours. Examinons si la région mène une politique normative, qui ne profite pas entièrement à la capitale régionale, et si elle s'occupe également des territoires infrarégionaux.

M. Patrick Ollier. Il faut des schémas nationaux.

M. Jean-Pierre Balligand. Les schémas nationaux, je veux bien, mais j'y crois peu ; les régions sont si jalouses de leurs pouvoirs, des compétences qu'on leur a confiées ! Il vaut mieux qu'on leur demande quelles sont leurs priorités et leur politique d'aménagement du territoire. A partir de là, c'est à l'Etat, responsable, de décider s'il va ou non signer le contrat selon que la région ou non fait son travail. Utiliser le contrat de plan Etat-région pour dire que tel territoire infrarégional est maltraité, pour dénoncer la concentration des moyens sur la capitale régionale, ou à l'université, ou sur les pôles de recherche, voilà qui constitue un formidable moyen de pression.

M. Patrick Ollier. Exact.

M. Jean-Pierre Balligand. En résumé, la métropolisation est un phénomène dominant. Par conséquent, il faut requalifier les villes petites et moyennes pour « donner les poumons » au milieu rural. Sinon, il mourra.

Bien entendu, les villes dont je parle doivent s'insérer dans le système de l'intercommunalité, avec un système de

péréquation voisin de celui qu'a institué la loi sur l'administration territoriale de la République, car cela est le seul moyen de dépasser les querelles de clocher.

J'en viens à quelques propositions.

Premièrement, il faut un schéma départemental des services publics qui dépasse le stade expérimental. Voilà qui rend nécessaire l'examen de critères s'appliquant à l'ensemble du territoire. C'est ainsi que les différents rapports de la DATAR qui servaient à une étude prospective - ils ont été publiés ces derniers mois - ont fait apparaître que, dans des régions à dominante urbaine, existent des zones de fracture rurale fortes.

C'est pourquoi, j'y insiste, la réflexion ne peut s'affirmer que fondée sur des études à l'échelon national : on ne peut pas continuer à travailler sur une vingtaine de départements.

Je disais que 74 p. 100 des actifs ruraux sont salariés. D'où ma deuxième proposition : occupons-nous d'eux, si on ne veut pas qu'ils s'en aillent, implantons des entreprises industrielles et artisanales, exonérons à hauteur de 20 p. 100 des charges patronales les entreprises qui s'installent en milieu rural...

M. Georges Chavares. Bien sûr !

M. Jean-Pierre Balligand. ... en majorant à due concurrence les charges patronales des entreprises qui restent en zone urbaine. Je reprends là une proposition qui avait été faite dans le cadre du GEM « Espace rural » et qui, vous le voyez bien, ne vise pas à faire supporter au contribuable le poids de la mesure.

Ce 20 p. 100 de minoration des charges patronales serait une vraie « carotte » pour les entreprises de main-d'œuvre ; il n'entraînerait que moins de 0,2 p. 100 de majoration de charges patronales pour les entreprises demeurant en zone urbaine : un ratio extraordinaire !

Troisième proposition : surtout, ne faisons plus jamais de schéma agricole uniformisant. Il y aurait beaucoup à dire sur le mythe qui a été véhiculé sur l'uniformité de l'agriculture.

M. Patrick Ollier. Pas d'uniformisation, en tout cas !

M. Jean-Pierre Balligand. En effet. Cela veut dire, en particulier, qu'il faut mener en France une vraie politique de développement des appellations d'origine contrôlée. Le jambon de Parme se fabrique dans la région de Parme et, dans cette région d'Italie, cela représente 80 000 emplois ! Le jambon de Bayonne, on en fabrique partout ! Chez nous, à part les grands vins, les grands fromages - je suis de la zone d'appellation Maroilles - tout le reste est laissé un peu à l'abandon.

Bref, il faut agir dans ce sens, y compris pour les nouveaux produits, correspondant à de nouveaux terroirs, pour gérer la disparité.

Quatrième proposition : il faut modifier les critères territoriaux que retient la Communauté, au lieu de donner dans la facilité en faisant de l'Europe le bouc émissaire. Vous avez l'occasion de le faire puisque nous sommes en train de réformer les cartes des aides et les fonds structurels.

Je propose donc de retenir des critères plus fins que la région, les bassins d'emploi de l'INSEE, qui correspondent *grosso modo* aux bassins de vie. Les statistiques existent. On peut les utiliser pour l'objectif 2 ou l'objectif 5 b.

Vous me permettez une incidente : je suis dans une zone rurale considérée comme dépressive, qui se trouve dans le nord-est de la France et qui se trouve à cheval sur la Picardie, les Ardennes et la Meuse. Je vous assure que ce n'est pas très plaisant depuis plus de quarante ans. Même du temps où l'Etat était jacobin, aucune politique d'Etat ne s'est manifestée chez nous. Alors maintenant... Pendant ce temps, de l'autre côté de la frontière, la Wallonie est en train de rece-

voir du FEDER - rien que cela ! Et nous, nous n'y avons pas droit. Pourquoi ? Parce que les critères retenus, les régions, ne correspondent à rien !

Cinquième proposition : accentuer les péréquations appliquées depuis quelques années. Il ne faut pas faire *tabula rasa* de tout. Ce n'est pas l'avis, bien entendu, de ceux qui se sont opposés ici à la création de la DSU ou de la DDR. Mais je dis aux autres qu'il faut continuer cette politique de péréquation, prendre aux régions, aux villes riches pour donner aux plus pauvres.

Vouloir tout mettre dans les mains de l'Etat, alors qu'il n'a pas et n'aura pas de sitôt des rentrées fiscales suffisantes, c'est irresponsable, je le répète. Toucher au système de péréquation serait très dangereux, car cela priverait de tout fondement le discours sur la reconquête du territoire ; sur ce point, j'ai toujours été critique vis-à-vis de l'ancien gouvernement, mon groupe aussi, d'ailleurs. Or cette reconquête doit devenir une réalité.

Dernière proposition, pour les contrats de Plan Etat-région il faut établir une péréquation inversement proportionnelle à la richesse des régions, ...

M. Patrick Ollier. Nous sommes d'accord !

M. Jean-Pierre Balligand. ... et s'inspirer de l'exemple allemand. Pardonnez-moi de le dire, et cela, je le sais, va gêner les Jacobins patentés, mais l'Etat fédéral allemand est sur ce plan bien meilleur que nous. Il redistribue les moyens nationaux à ses Länder d'une manière inversement proportionnelle à leur richesse. C'est cela qu'il faut organiser en France, en allant au plus fin, c'est-à-dire en obligeant les régions, par le caractère normatif d'une loi sur l'aménagement du territoire et la planification contractuelle, à s'occuper de leurs territoires infrarégionaux.

Mme le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Jean-Pierre Balligand. J'en viens justement à ma conclusion, madame le président.

Je ne ferai pas de procès au nouveau Gouvernement, même si j'ai été plus dur, peut-être, avec l'ancien, mais qu'il se garde bien de dire : « Ça va être facile ! » Ce ne sera pas facile parce que la crise rurale et agricole est forte. Il ne faut pas dire non plus qu'on va arrêter l'exode, stopper la diminution des actifs agricoles. Tout cela est faux parce que les tendances actuelles, comme en démographie, sont des tendances lourdes.

Simplement, monsieur le ministre, vous avez une responsabilité essentielle : ne pas faire basculer l'agriculture vers un système où les territoires n'existeraient plus. Le vrai danger, le danger symbolique, c'est Poelman, ce groupe qui réalise un septième de la production avicole française. Eh bien, vous faites sept poulaillers Poelman, et vous n'avez plus besoin de territoires pour produire ! C'est ce qui guette l'agriculture, d'autant plus, soyons clairs, que cela s'est déjà passé dans l'industrie. Le drame, en cette fin de siècle, c'est que nous avons de moins en moins besoin de territoires pour produire.

Donc, faisons très attention, cette fois-ci, aux politiques macro-économiques à mettre en œuvre ; elles concernent aussi l'agriculture puisque celle-ci relève du marché mondial. Faisons très attention au type d'agriculture que l'on entend promouvoir et aux formes d'aides aux agriculteurs qui en découlent. Vers quelle réforme faut-il s'orienter pour garder les agriculteurs au pays, en sachant qu'on ne fera pas plaisir à tout le monde ? Voilà la vraie question, voilà ce que je voulais dire sur l'aspect agricole de ce débat, assurément le plus difficile.

S'agissant de la ruralité, je souhaite que l'Etat décline concrètement, avec les collectivités territoriales, une démarche partenariale qui existe en France depuis 1982. Car

l'Etat jacobin n'existe plus ! On nous joue en ce moment un grand *remake* sur le retour du jacobinisme : je ne suis pas sûr que cela marche. Par contre, j'estime que l'Etat doit adopter une attitude normative en imposant aux régions, de par la loi, une méthode de travail avec les départements et avec les structures intercommunales, petites villes et villes moyennes.

Si le Gouvernement est capable de le faire, nous ne pourrions qu'applaudir parce que nous en vivrions les résultats sur le terrain. Maintenant, il faut passer, autant qu'on peut y atteindre, de la parole juste à des actes justes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - M. Olivier Guichard et M. Patrik Ollier applaudissent également.*)

M. le président. La parole est à M. Ernest Moutoussamy.

M. Ernest Moutoussamy. Madame le président, monsieur le ministre de l'agriculture, mes chers collègues, l'espace rural de la Guadeloupe a connu, au cours de cette seconde moitié du XX^e siècle, de profondes mutations marquées en particulier par l'effondrement de la culture de la canne à sucre, par la disparition de presque toutes les usines sucrières et des productions agricoles traditionnelles.

Paradoxalement, cette récession s'opérait alors que la production de sucre en France métropolitaine était multipliée par trois, que la loi du 2 août 1961 introduisait la réforme foncière dans les départements d'outre-mer pour améliorer les structures foncières, relever le revenu des planteurs, moderniser l'agriculture et augmenter la production de canne, pendant que la profession agricole se structurait et que l'irrigation se mettait en place.

Cette destruction progressive de l'économie traditionnelle a dangereusement déstabilisé la société, renforcé les rapports de dépendance économique de la Guadeloupe vis-à-vis de la France continentale et engendré une position d'éternel assisté.

Parmi les causes multiples de cet échec catastrophique, on doit relever que colloques, symposiums, études, conférences, débats, ici même et ailleurs, n'ont pas abouti à la réalisation d'un plan de développement agricole pour les DOM. C'est tout de même extraordinaire !

Si bien qu'aujourd'hui, en plus des problèmes épineux de la banane, le déficit industriel et agricole cumulé sur les dix dernières années pour la canne à sucre s'élève à 424 millions de francs en Guadeloupe. Le déficit des quatre SICA qui encadrent la profession cannière est de l'ordre de 45 millions de francs et elles ne peuvent pas répondre aux conditions bancaires exigées d'elles pour préparer la prochaine récolte et procéder notamment aux dépenses de replantation.

Mais le plus grave, c'est que certains planteurs de canne, après une année de travail et de dépenses, se retrouvent en fin de récolte avec des enveloppes vides. Ils ne perçoivent même pas un sou ! Monsieur le ministre, un travailleur ne peut pas être pénalisé de cette façon. Il faut un prix minimum garanti de la tonne de canne qui corresponde au coût de production. Le planteur ne doit pas subir seul les difficultés d'organisation de la récolte et les aberrations du temps qui, en plus d'une humidité anormale en cette période, apportent même la grêle, contre laquelle, évidemment, le maraîcher n'a pas d'assurance en pays tropical.

S'agissant du règlement sucre, aucun progrès ne semble devoir être constaté dans la mise en place d'une organisation commune du marché du sucre. Ce secteur apparaît même comme l'un des plus menacés dans les négociations du GATT, et la position de la commission est en contradiction avec celle de la France. Comment les pouvoirs publics entendent-ils peser pour défendre nos intérêts ?

Parallèlement, la réforme de la PAC n'est pas sans incidences sur le secteur du sucre. La réforme des OCM céréales

conduit à une baisse du prix des sirops d'amidon, concurrents du sucre, tandis que la réforme des OCM « grande culture » permet à la betterave d'être cultivée à des fins non alimentaires. La reconduction du règlement sucre pour 1993-1994 n'apporte aucune garantie pour l'avenir. Faut-il s'attendre à une baisse des prix du sucre à moyen terme, qui, si aucune mesure spécifique n'était prise pour les départements d'outre-mer, achèverait définitivement une filière déjà bien mal en point en Guadeloupe ?

S'agissant du rhum, qu'arrivera-t-il lorsqu'un rhum ACP se présentera sur le territoire national en demandant à bénéficier de la fiscalité réduite, au motif qu'il répond aux normes du rhum dit « traditionnel » ?

De toute évidence, si l'on veut réparer les erreurs du passé et obtenir un aménagement rural convenable, un plan de développement endogène, reposant sur nos atouts naturels, sur nos productions traditionnelles et sur la diversification agricole, s'impose de toute urgence.

Mais au préalable, monsieur le ministre, que pense faire le Gouvernement pour les jeunes agriculteurs installés dans le cadre de la réforme foncière, qui sont surendettés et assument un loyer de la terre anormalement élevé ? Vont-ils bénéficier des mesures annoncées jeudi soir, ici même, par M. le ministre du budget ?

Et que pense-t-il faire pour les éleveurs qui attendent depuis plus de quatre ans l'aide promise après le cyclone Hugo ?

Pour réussir une politique de développement rural, il faut maîtriser et réguler la consommation de l'espace utile, qui devient de plus en plus rare par rapport aux besoins importants en matière d'infrastructures et de logements, en créant un observatoire foncier et une agence foncière et en élaborant un schéma directeur d'aménagement qui assurerait une gestion prévisionnelle de l'espace et préserverait les grandes zones spécifiques que sont le littoral, la forêt, la mangrove, la sole cannière et bananière.

Cette politique implique en outre un outil industriel performant. Personnellement, je penche pour la modernisation des quatre dernières usines sucrières restantes. Elle suppose une recherche permanente de qualité et de productivité, une accélération des actions de diversification des productions agricoles, la réalisation d'équipements connexes à cette diversification - abattoir, unité de production d'aliments pour bétail, pépinière - la relance de l'important potentiel de recherche agricole et la gestion rigoureuse du potentiel aquifère.

Evidemment, aucune politique de développement rural n'a de sens si les débouchés ne sont pas garantis. C'est pourquoi nous insistons pour que les intérêts des départements d'outre-mer et leurs spécificités soient défendus avec détermination auprès de toutes les instances européennes, afin que la question des transports ne soit pas un goulet d'étranglement pour notre agriculture.

Certaines productions de diversification, notamment les fleurs ornementales et le melon, connaissent un réel succès sur le marché. Mais les efforts de ces producteurs dynamiques sont réduits à néant par la politique tarifaire d'Air France, qui tend à les considérer comme des vaches à lait. Dès qu'une production trouve un débouché rémunérateur, elle est aussitôt considérée comme un produit de luxe et tarifée en conséquence : le coût du fret aérien pour une fleur tropicale est égal au prix de la fleur à la sortie de l'exploitation. Situation encore plus paradoxale lorsque l'on sait qu'il s'agit d'un fret retour ! Comment, monsieur le ministre, obliger Air France à appliquer une tarification plus juste et même préférentielle lorsqu'il s'agit de fret retour ?

Enfin, le montant des crédits POSEIDOM se voit remis en cause dans la discussion du « Paquet Delors II ». En

d'autres termes, on reprend d'une main ce qu'on a donné, après bien des difficultés, de l'autre. Seule une volonté politique sans faille amènera la Commission à tenir ses engagements.

Mme le président. La parole est à M. Olivier Guichard.

M. Olivier Guichard. Le débat que nous avons ici, monsieur le ministre de l'agriculture, fait suite à celui du Sénat, mais il en rétrécit un peu l'angle de vision.

En un sens, c'est dommage, car le premier principe que nous devons affirmer au moment de reprendre la grande ambition de l'aménagement du territoire, c'est que la politique d'aménagement est, comme la République, une et indivisible. Telle est d'ailleurs la raison pour laquelle - et je m'en excuse auprès de vous - je parlerai davantage de principes que d'agriculture.

Une et Indivisible, c'est ce premier principe qu'il faut rappeler aujourd'hui parce qu'il a été trop souvent oublié, notamment lorsqu'on a créé un ministère de la ville. Le nouveau gouvernement a maintenu ce ministère, mais je me réjouis qu'à travers vos propos et ceux du Premier ministre, l'unité de l'aménagement du territoire ait été réaffirmée et soit même considérée, M. le ministre délégué l'a souligné tout à l'heure, comme une condition de la cohésion sociale de notre pays.

L'aménagement du territoire, c'est l'art de mettre de la cohérence dans la diversité des objectifs et, pour y parvenir, de créer des convergences dans la diversité des moyens, sans courir après un égalitarisme prétexte, comme c'est trop souvent le cas à l'échelle de l'Europe. Ainsi, et j'imagine que notre débat, même réduit aux problèmes de l'aménagement du monde rural, va le démontrer, il n'y a pas de place pour les politiques sectorielles. Réfléchir à la campagne, c'est réfléchir à la ville.

Avant d'y venir, permettez-moi de profiter d'une occasion trop rare pour rappeler deux ou trois idées que nous devons, les uns et les autres, dans nos diverses responsabilités, avoir sans cesse à l'esprit.

Je viens d'en rappeler une : la globalité de toute politique d'aménagement.

La deuxième, c'est que la responsabilité de l'Etat, heureusement et vigoureusement réaffirmée, n'est pas à prendre ou à reprendre sur la responsabilité des régions. Il serait pernicieux d'opposer l'aménagement du territoire et la décentralisation.

C'est un fait que la décentralisation des années 80 a progressé, alors que la politique nationale d'aménagement régressait. Mais ne voyons pas dans cette circonstance fâcheuse une loi de la nature. Entre les deux ce n'est pas un jeu de bascule. Il importe au contraire que la politique nationale d'aménagement et la décentralisation progressent ensemble, de concert.

En passant, vous me permettez de dire - j'aurais aimé le souligner en présence de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire - qu'il convient d'abandonner toute idée de régionalisation ou de départementalisation de la DATAR, instrument de l'Etat s'il en est.

Quand je dis qu'aménagement et décentralisation sont liés et sont même nés ensemble, je me souviens d'avoir longuement bataillé pour que la DATAR ait bien sa terminaison « AR » : action régionale. Aménagement du territoire, action régionale, c'est tout un. Les comités d'expansion régionale, les CODER ont été les partenaires de la DATAR depuis la lointaine origine, et il n'a certes pas tenu à ceux qui conduisaient la politique nationale d'aménagement que la décentralisation n'aille pas plus vite.

Quand, au début des années 70, la DATAR a commencé à promouvoir les politiques de villes moyennes, puis de pays,

il était clair que l'Etat se plaçait aux limites de sa compétence. C'était intéressant pour lancer des idées, essayer des formules d'intervention. Mais l'Etat descendait à un niveau qui n'était presque plus le sien. C'était de l'aménagement régional, et les lois de décentralisation ont suivi le bon sens en donnant à la région une compétence propre pour ces politiques et en ne la donnant qu'à elle. Elle l'a du reste vite exercée puisque, dans une région comme la mienne, 1 380 communes sur 1 500 sont déjà concernées par des contrats de pays ou de développement.

Il y a de bonnes lois que je n'ai pas votées. Celle de 82, même incomplète, est bonne. Il convient d'en respecter la lettre et l'esprit.

Cela veut dire, par exemple, que le grand débat que le Gouvernement va organiser, notamment à propos des contrats de Plan, doit être essentiellement une discussion entre lui et les régions. Les gouvernements précédents ont pratiqué assez souvent une sorte de confusionnisme institutionnel, consultant tout le monde pour se donner une plus grande marge de manœuvre. Ce sont des pratiques avec lesquelles il faut rompre. Car il faut craindre que la désresponsabilisation des conseils régionaux, déjà rendus instables par leur proportionnelle non aménagée, ne s'aggrave. La démarche d'aménagement, démarche de globalité, de cohérence, de long terme, n'est pas facile pour l'Etat. Nous savons tous combien il est tentant de verser, dans ce domaine, dans le parcellaire, l'opportunisme, le coup par coup, voire le court terme. Mais on n'évitera pas ces risques en diluant les responsabilités. Il faut, au contraire, les rappeler en permanence.

Les élus nationaux pensent toujours savoir mieux que les autres ce qui convient au niveau local. C'est du reste la raison pour laquelle je suis moins hostile que d'autres à une certaine forme de cumul des mandats. Affirmer haut et clair, et sans cesse, que la région détient la responsabilité de l'aménagement du territoire régional, c'est la seule façon de faire en sorte que cette fonction soit remplie, car elle ne peut l'être ni ailleurs ni par d'autres.

Harmoniser l'aménagement national et l'aménagement régional n'est pas impossible. Techniquement, les contrats Etat-région peuvent apporter une solution. Veillons seulement à ne pas remettre en cause ceux qui ont été signés, car la crédibilité de ces contrats repose sur leur respect, et il n'y a eu que trop d'exemples de non-respect de la part de l'Etat.

Certes, la formule est sujette à des dérapages. S'il faut la recadrer, je crois que c'est, comme je le conseillais en 1986 à votre prédécesseur, M. Méhaignerie, dans les propositions qu'il m'avait demandées, en réservant cette procédure aux investissements majeurs, structurants, pluriannuels. Bref, il s'agit plutôt d'associer les régions à quelques opérations nationales que de faire intervenir l'Etat dans le détail de l'aménagement régional.

Pour que vous ne pensiez pas, monsieur le ministre, que je parle seulement en président de région, je dirai un mot de l'institution aménagement au niveau de l'Etat. Dans l'Etat comme dans la région, l'aménagement du territoire est une dimension fragile. Il importe d'introduire dans les mécanismes de décision des éléments qui soient un rappel à l'ordre permanent. C'est pourquoi j'ai toujours pensé et je pense encore que l'aménagement du territoire est affaire de Premier ministre et que toutes les autres formules de rattachement ministériel - je sais un peu de quoi je parle - ont l'inconvénient de marginaliser cette démarche. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe socialiste.*)

Les rappels que je viens de faire, monsieur le ministre, peuvent trouver leur point d'application dans le sujet précis

de l'aménagement de l'espace rural. Nous sommes en effet sur un territoire où il faut agir de concert, mais où chacun peut avoir des responsabilités propres, distinctes de celles des autres.

Les communes, seules ou syndiquées, gèrent l'espace dans le détail avec des services rendus à la population. Les départements en gèrent d'autres. Les régions ont les leurs ainsi que l'Etat, par ses administrations ou ses établissements publics.

Tous ces réseaux relevant de responsables plus ou moins proches, d'histoires plus ou moins lourdes, de gestions plus ou moins complexes, ont une incidence sur l'aménagement.

M. Adrien Zeller. Très juste !

M. Olivier Guichard. En la matière, la région a une responsabilité d'analyse et de proposition. Elle peut intervenir pour orienter les actions, corriger les effets négatifs, amplifier les retombées positives. Concrètement, elle agit par ses interventions budgétaires : cofinancements d'équipements publics, aide à la réalisation d'équipements économiques, subventions à des programmes de formation, entre autres.

Il est clair qu'une action d'aménagement rural pertinente, prenant en compte ces réalités diverses, ne peut vraiment se développer qu'au niveau de la région. L'Etat, en tant que gestionnaire de services, n'est qu'un partenaire parmi tant d'autres.

En revanche, le législateur et donc l'Etat sont concernés. La politique agricole ne fait pas le développement rural - on l'a dit - mais elle y contribue. Il en va de même pour les règles de la fiscalité locale et pour les critères de répartition des aides publiques.

C'est dans le cadre de cette responsabilité que l'Etat doit dégager les lignes d'une politique favorisant le développement rural.

Nous savons tous qu'au centre du développement rural, se trouve la question de la ville, M. Balligand l'a fort bien indiqué. Cependant, il s'agit non de la ville au sens du ministère de la ville, mais de celle dont chacun connaît le nom quand on dit que l'on « va à la ville », c'est-à-dire un gros bourg, un chef-lieu de canton, une sous-préfecture. Ces villes-là ne font pas la une des journaux, mais elles ont leurs difficultés, croyez-moi !

M. Adrien Zeller. Et graves en ce moment !

M. Olivier Guichard. Si l'on veut maintenir un tissu rural actif, il faut que ces villes moyennes ou petites offrent une panoplie assez diverse et assez complète de services et d'activités scolaires, financières, culturelles et qu'elles soient reliées entre elles par de bonnes routes, cela va de soi. M. Hoeffel a remarquablement développé cet aspect de la question au Sénat. Sans ce réseau de bourgs-centres, eux-mêmes solidement reliés aux métropoles d'équilibre, la France rurale continuera de se vider.

C'est au niveau des régions, je le répète, que l'on aura mieux le souci de réfléchir en termes de réseaux, d'interactions, d'équilibres, et que l'on aura une vision plus concrète des questions posées.

L'aménagement du territoire national, dans sa vraie dimension, est une politique de l'Etat, je le disais en commençant. Elle suppose donc des décisions de l'Etat. Une fois celles-ci prises, le principe de subsidiarité exige une fois de plus que la décentralisation s'effectue vers les régions, à charge pour elles d'organiser la coopération des autres collectivités.

Quarante ans d'expérience nous ont appris, mes chers collègues, que le développement équilibré d'un pays n'était pas permanent mais que sa recherche devait être équitable sinon homogène.

Tels sont les principes dont je ne doute pas que le Gouvernement veuille aujourd'hui s'inspirer et je l'en remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Mme le président. La parole est à M. Ambroise Guelloc.

M. Ambroise Guelloc. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'hémicycle n'est pas très confortable ; nos bureaux le sont un peu plus. Cela explique probablement que depuis l'installation d'un circuit interne de télévision d'aucuns préfèrent écouter tranquillement les orateurs dans leur bureau. C'est pourquoi cet intéressant débat sur l'aménagement rural qui nous intéresse et nous concerne tous n'a réuni ce matin qu'une petite chambrée.

De surcroît, le temps qui est imparti n'est pas très long ; en cinq petites minutes on n'a guère le temps d'exprimer ses idées. Cela m'incite d'autant plus à remercier vivement celui qui m'a précédé à cette tribune, Olivier Guichard, car il a formulé des remarques que nous partageons tous, que nous siégeons sur les bancs du RPR, de l'UDF ou même sur d'autres situés un peu plus à notre gauche.

Je me bornerai à présenter quelques très brèves observations.

La France dispose du plus vaste territoire rural en Europe, mais aussi du plus vide ; du plus varié, mais aussi du plus hétérogène, du plus disparate ; du plus attractif, mais aussi du plus convoité ou, selon les cas, du plus délaissé.

Ainsi que cela a déjà été souligné, les relations entre le monde agricole et le monde rural ont formidablement évolué puisqu'en l'espace de trente ans la proportion des agriculteurs par rapport à la population active du pays est passé de 20 p 100 à moins de 5 p 100, ce qui a provoqué des conséquences que nous connaissons bien, notamment des concentrations en cascade : des campagnes vers les bourgs, des bourgs vers les villes moyennes et de ces dernières vers les grands centres avec cet abominable avatar que constituent certaines banlieues. Cela pose le problème de la cohésion de notre société dont il a déjà été question.

En la matière il convient de faire preuve d'un état d'esprit particulier. Le Gouvernement a d'ailleurs déjà pris conscience de la gravité du danger dans certains domaines et il a pris des mesures immédiates en faveur des services publics en milieu rural. Nous les approuvons. Néanmoins nous avons constaté que l'interdiction de supprimer certains de ces services n'empêche pas les administrations de continuer à dégraisser du personnel et à réduire l'importance de ces services, jusqu'à les rendre pratiquement inopérants et à leur faire subir une espèce d'étiollement les conduisant à la mort lente. Cela vaut-il mieux qu'une suppression brutale ? Nous nous interrogeons.

De la même façon, nous sommes favorables aux limitations d'extension des grandes surfaces, mais une telle mesure n'a tout son sens que si les petits commerces ruraux sont mis en position de lutter sur des références de prix sinon équivalentes à celles dont bénéficient les grandes surfaces du moins avoisinantes. Si tel n'était pas le cas, le blocage de la situation aboutirait à donner un avantage accru aux grandes surfaces. Or nous recherchons l'effet contraire.

Certes, le territoire rural de notre pays est très disparate, mais les zones les plus difficiles seraient irrémédiablement condamnées à poursuivre leur déclin si on ne leur donnait pas des chances égales à celles des autres, notamment dans la compétition économique. En la matière des mesures autoritaires ou réglementaires ne régleraient rien. J'en prends trois exemples.

D'abord le nombre de nos agriculteurs continuera à diminuer très rapidement dans les zones les plus difficiles si, indépendamment des grandes négociations sur la PAC et sur le GATT - à propos desquelles il convient de se féliciter du

comportement intelligent dont la France a fait preuve lors des récentes discussions à Bruxelles en espérant qu'il sera maintenu -, des adaptations fiscales ne sont pas opérées dans les deux domaines essentiels du poids du foncier et des handicaps spécifiques et si l'on ne se décide pas à assoir enfin les charges sociales sur le revenu réellement disponible.

Mon deuxième exemple concerne le problème du commerce rural qui revêt une importance particulière. En effet, l'effroyable concurrence de la grande distribution désintègre complètement notre tissu rural, en particulier dans nos bourgs. Il me paraît donc nécessaire de mettre en place un dispositif contractuel. Ainsi que l'ont montré quelques expériences prometteuses, cela peut permettre de définir certaines orientations que doit suivre ce commerce rural pour rester suffisamment attractif sous le double aspect des prix pratiqués et de la qualité du service offert.

Enfin, de la même manière, les entreprises de petite et moyenne dimension disparaîtront du milieu rural si l'on ne procède pas à une adaptation, à un assouplissement des systèmes d'aides. Cette nécessité a été évoquée à plusieurs reprises.

En fait, il s'agit de faire du sur-mesure et non d'assujettir le dispositif à des règles rigides, en conjuguant aides financières et dispositions fiscales. Il faut évidemment faire jouer aussi le principe de la compensation des handicaps structurels de départ.

Monsieur le ministre de l'agriculture, je souhaite appeler votre attention sur l'extrême dénuement dont souffre actuellement votre ministère en matière d'aides aux industries agricoles et alimentaires. Sans doute avez-vous trouvé des caisses vides, mais il n'y a plus de primes d'orientation agricole alors que les industries installées dans le milieu rural en ont un besoin impérieux. On en arrive parfois à l'absurdité que les aides du FEOGA ne peuvent pas être versées parce qu'il n'est pas attribué la contrepartie nationale sous forme de POA. Les moyens nécessaires doivent donc être mobilisés d'extrême urgence.

En tant que maire d'une petite commune rurale, je veux également insister sur l'indispensable rééquilibrage qu'il convient d'opérer en matière d'aide au logement social. Au cours des dernières années, en effet, pour diverses raisons politiques très certainement autres, les prêts locatifs aidés ont surtout bénéficié aux grandes agglomérations. Il s'est ainsi instauré un déséquilibre tout à fait scandaleux au détriment des communes rurales.

M. Adrien Zeller. C'est vrai !

M. Ambroise Guellec. M. le ministre du logement nous a parlé du plan dont nous disposons maintenant. Néanmoins, il ne nous a pas tout à fait convaincus qu'il permettrait de rééquilibrer la situation. Nous voudrions que le Gouvernement soit extrêmement attentif à cette question. Il faut que les prêts locatifs aidés soient disponibles dans chacune des communes rurales qui le souhaitent.

Enfin, le développement, le maintien ou la survie du milieu rural sera solidaire ou ne sera pas. Ainsi, il est inadmissible qu'un Parisien vaille deux habitants et demi de la province profonde, de celle où j'habite comme vous, monsieur le ministre. A moins que l'on ne veuille s'en tenir au discours, il faut faire évoluer la situation très rapidement et promouvoir la coopération intercommunale en mettant en place les incitations fiscales adaptées.

En conclusion, je dirai que nous nous méfions des débats sans lendemain. Nous en avons déjà tellement eus ! Nous avons si souvent entendu parler d'aménagement rural, sans que rien de concret ne suive, que nous sommes toujours sceptiques devant de grands projets sur le papier. Ainsi le

« pacte rural » dont nous avons beaucoup entendu parler, il y a quelques mois, est mort-né ; rien n'en est sorti.

Nous souhaiterions donc qu'une loi d'orientation sur l'aménagement du territoire prenne effectivement en compte les besoins du monde rural et que l'on ne soit pas ramenés à la formule employée avec un grand bon sens par le ministre d'Etat, qui a dû nous quitter, et selon laquelle les promesses engagent d'abord ceux à qui elles sont destinées. Nous voudrions qu'elles engagent les deux parties de façon tout à fait équilibrée.

Je souhaiterais enfin qu'à l'issue de ce débat des actions concrètes et précises soient définies et décidées.

A ces conditions, on pourra affirmer que ce débat aura été utile. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. J'invite mes collègues à ne pas dépasser leur temps de parole.

La parole est à M. Jean Glavany.

M. Jean Glavany. Intervenant presque à brûle-pourpoint je veux souligner que lorsque l'on parle de développement rural, il faut partir d'un constat, édicter des principes politiques aussi clairs que possible et préciser un mode d'action.

Pour ce qui est du constat, nous relevons tous, élus ruraux ou observateurs attentifs, que l'économie de marché déme-nage le territoire ; d'autres l'ont souligné avant moi. Face à ce constat, le principe politique est qu'il faut réhabiliter l'intervention publique, et le mode d'action doit être de faire en sorte que cette dernière, pour être efficace, soit redistributive.

La même logique économique pousse à la fois à la concentration urbaine, aux dysfonctionnements des banlieues et à la désertification rurale. Cela vaut non seulement pour l'agriculture en raison de la course au rendement, mais aussi pour les services publics en milieu rural - La Poste, la SNCF, et d'autres - lesquels sont poussés à réduire leurs activités par une recherche, me semble-t-il inadaptée, d'une rentabilité à courte vue.

M. Jean-Pierre Balligand. Eh oui !

M. Jean Glavany. Cela vaut également pour le commerce et l'artisanat, qui ne trouvent pas non plus en milieu rural et dans les zones désertifiées cette rentabilité purement économique qui leur permet de subsister.

Nous devons donc prendre clairement conscience du fait que si l'économie de marché est un bon système - elle est même le meilleur puisqu'elle est la seule permettant de produire des richesses -, elle est la pire pour leur répartition harmonieuse - sur le territoire.

Face à ce constat, le principe conducteur de toute action efficace est la réhabilitation de l'intervention publique. En matière d'aménagement du territoire et de développement rural, elle doit être considérée comme seule de nature à corriger les dysfonctionnements de l'économie de marché. En affirmant cela, j'enfonce une porte ouverte. Il ne peut et ne pourra y avoir d'aménagement du territoire et de développement rural harmonieux sans intervention publique.

L'actualité me conduit d'ailleurs à exprimer notre inquiétude face à certaines dispositions dont les effets secondaires tourneront le dos à l'efficacité et à l'aménagement du territoire.

Prenons l'exemple des privatisations, à propos desquelles une longue liste d'entreprises concernées a été publiée, il y a quelques jours. Il ne faut pas se faire d'illusions : dès qu'elles auront été privatisées, ces entreprises ne tiendront plus aucun compte des impératifs d'aménagement du territoire. Il est déjà difficile de les faire admettre aux dirigeants des

entreprises publiques. Comment, donc, imaginer que, après la privatisation, leur première préoccupation sera de maintenir des emplois dans les zones rurales ! Je crie donc danger !

En tout cas, si l'on privatise, il ne faudra pas s'étonner que le déménagement du territoire soit accéléré.

Cette réflexion vaut également pour le nombre des fonctionnaires, lequel est fréquemment présenté comme le critère d'une gestion rigoureuse du bon libéral d'aujourd'hui. Si votre gouvernement, monsieur le ministre, diminue le nombre des fonctionnaires comme il semble vouloir le faire, les fonctionnaires seront surtout moins nombreux à être mis à la disposition des services publics en zone rurale, car ce n'est pas là qu'ils seront effectés prioritairement. Si cette tendance est confirmée, il ne faudra pas non plus s'étonner du fait que la diminution aura d'abord des conséquences en milieu rural.

Je ne m'attarderai pas sur des effets plus pernicieux encore, parce qu'ils sont secondaires. Pourtant chacun a déjà pu constater dans sa circonscription - je l'ai entendu ce matin à la tribune - que, le jour où l'on augmente le prix de l'essence d'une manière aussi considérable, au nom de cette même logique, le monde rural est le premier frappé. En effet, dans ma circonscription - comme dans bien d'autres - quand on travaille à la ville, chef-lieu du département, Tarbes, et que l'on a soixante-dix à quatre-vingts kilomètres de trajet aller et retour chaque jour, on ne dispose pas de métro, ni de RER, ni de TGV, ni même de réseau d'autocars. Ce sont donc les familles de ces milieux-là qui sont les plus touchées. Derrière les belles déclarations, il y a bien des mesures concrètes qui vont à l'encontre du développement harmonieux du territoire rural.

J'en viens à mon troisième et dernier point : le mode d'emploi de l'intervention publique, doit, selon moi, être la redistribution et la solidarité. D'autres ont dit, ce matin, que le vrai clivage en matière d'aménagement du territoire, n'était pas entre le rural et l'urbain, mais entre les communes riches et les communes pauvres. Par conséquent, nous devons agir tous pour que s'exerce une vraie solidarité entre les territoires riches et les territoires pauvres. Car il existe des communes rurales riches et des communes rurales pauvres, de même que des communes urbaines riches et des communes urbaines pauvres.

Pour être efficace, comme le disait excellemment mon collègue Jean-Pierre Balligand ce matin, il faut différencier les aides. Le plan de M. Balladur n° 1, comme le « Plan n° 2 », puis le « Plan n° 3 » n'exigent aucune contrepartie des entreprises. En fait, quand on aide tout le monde, on dessert les plus démunis, donc, le monde rural. C'est aussi simple que cela ! On n'aidera le monde rural que quand, en contrepartie des aides aux entreprises, on exigera et on obtiendra des aides spécifiques au monde rural.

Pour conclure, comme Jean-Pierre Balligand, je plaiderai pour d'autres modes de redistribution qui tiennent compte

de la nécessaire péréquation. Mon collègue a cité l'exemple allemand, où les Länder, dans leur contrat avec l'Etat, tiennent compte à la fois de la population et du PIB « régional », si j'ose dire. C'est ce type de redistribution qu'il faut mettre en place. Seul, il permettra d'aller contre la logique de l'économie de marché qui déménage le territoire !
(*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Madame le président, mesdames, messieurs les députés, à l'heure qu'il est, je vous informe que je dois participer, dans le cadre du sommet franco-allemand, à des rencontres bilatérales organisées cet après-midi précisément dans le domaine de l'agriculture. Nous ne le savions pas au moment de l'organisation du présent débat.

Lors du dernier conseil des ministres européens de l'agriculture, nos rapports avec les Allemands ont été forifiés. Nous avons fait en sorte de sortir la France de l'isolement et les Allemands nous ont beaucoup aidés. Il est important que nous puissions approfondir et développer de telles relations.

Cet après-midi, par conséquent, c'est mon collègue Daniel Hoeffel qui sera présent au banc du Gouvernement. Bien évidemment, je rejoindrai l'hémicycle demain, pour la conclusion de nos travaux.

Je vous prie de bien vouloir excuser ces changements indépendants de notre volonté. Les emplois du temps très tendus sont parfois difficiles à gérer.

Mme le président. La suite du débat est renvoyée la prochaine séance.

3

ORDRE DU JOUR

Mme le président. Cet après-midi, à seize heures, deuxième séance publique :

Communication hebdomadaire du Gouvernement ;
Suite du débat d'orientation sur le développement rural.
A vingt et une heures trente, troisième séance publique :
Fixation de l'ordre du jour ;
Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures trente-cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*